

**N°EDE: 29012090
GAEC PORS
BEZIDEL
29640 BOLAZEC**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

- Pour un projet de régularisation/extension d'un :**
Elevage de vaches laitières: Rubrique n° 2101-2 b :
- **Diminution des effectifs volailles : 41850 emplacements**
 - **Augmentation des effectifs pour 190 vaches laitières,**
 - **Mise à jour du plan d'épandage,**
-

FORMULAIRE CERFA 14734 * 04

Mise en forme du dossier réalisé le 27/07/2023

Par : Nadine LANNUZEL

Tél : 06.37.57.58.50

Email: nadine.lannuzel@farago-bretagne.fr

Plan d'épandage réalisé par : FARAGO



Antenne du Morbihan
Zone de Kerjean
B.P. 80233 – 56502 LOCMINÉ Cedex

Antenne des Côtes d'Armor
15 Rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

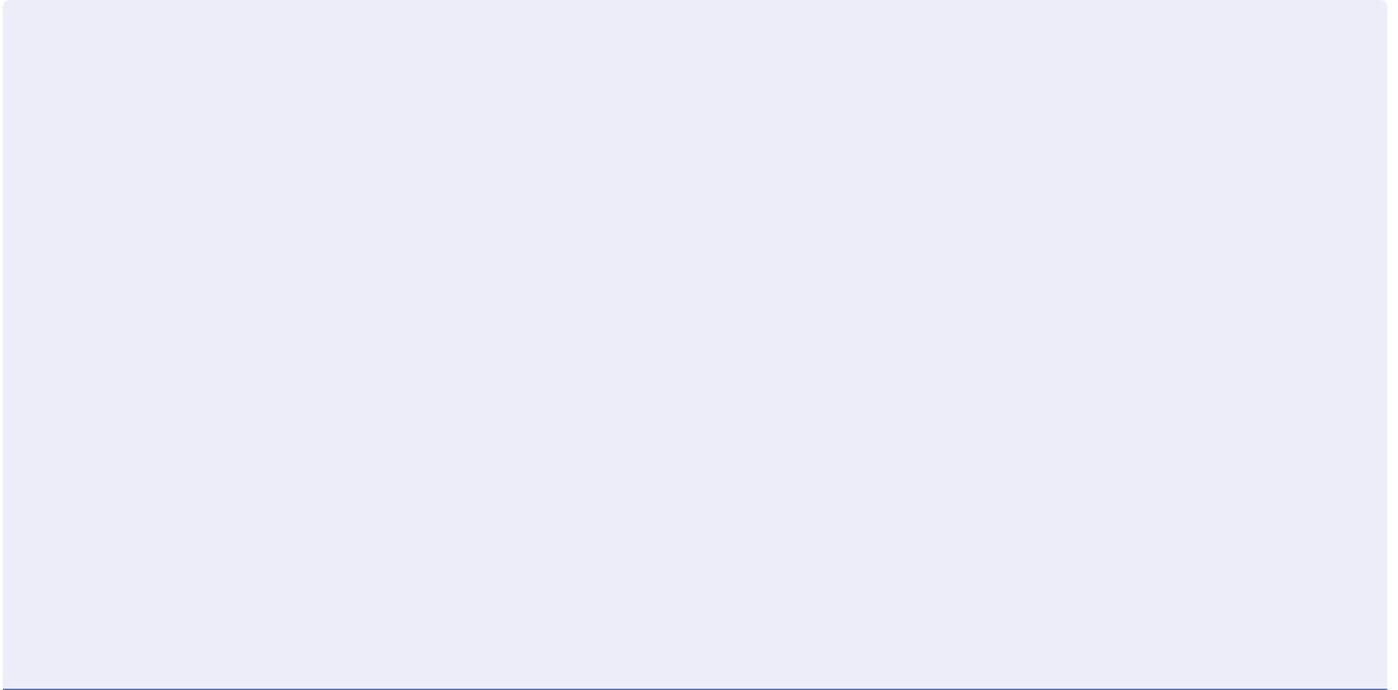
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

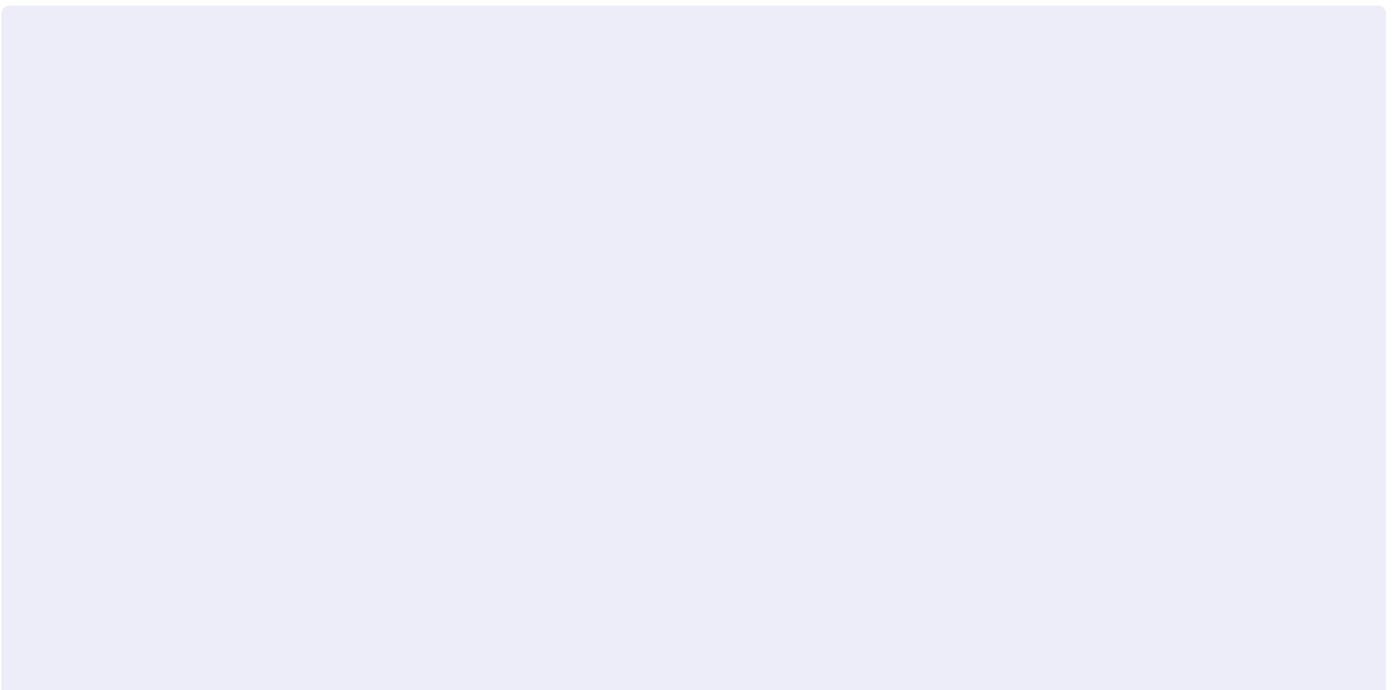
4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

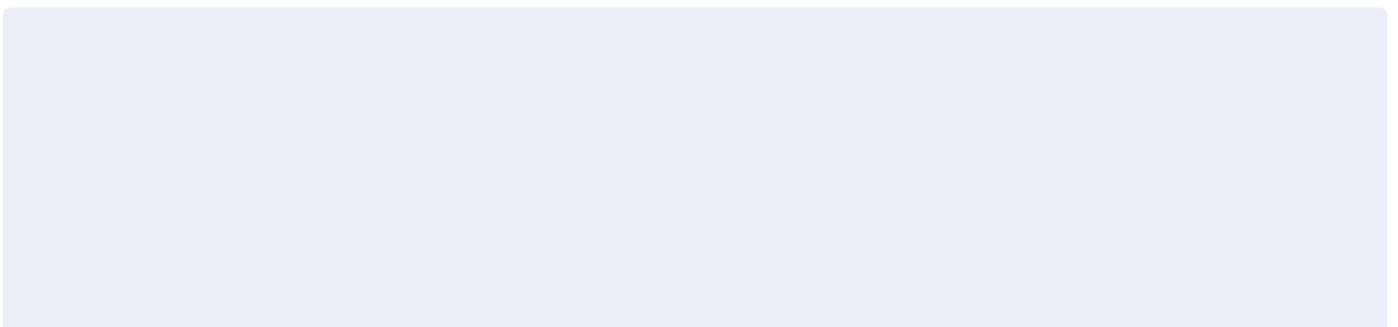


4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	PVEF	<input checked="" type="checkbox"/>
2	PLAN D'EPANDAGE	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

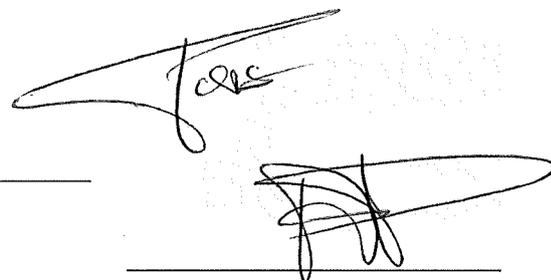
Nom PORS

Prénom ALAIN et FLORIAN

Qualité du signataire GERANTS

À BOLAZEC

Fait le 26/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

1 – INTITULE DU PROJET

Le GAEC PORS souhaite diminuer ses effectifs volailles. En effet, le poulailler prévu dans l'arrêté du 28/02/2014 n'a jamais été construit. De ce fait, les effectifs de 71850 ne sont pas réalisables. Les associés souhaitent donc redescendre à leur autorisation du 10/07/2010 pour 41850 emplacements.

D'autre part, le GAEC PORS souhaite pérenniser son atelier lait en régularisant et augmentant leur nombre de vaches laitière à 190 et ainsi produire 1 700 000 L de lait.

2 – IDENTIFICATION

2.2 – Personne morale

Présentation de l'exploitation GAEC ELEVAGE BERNARD	
Adresse du siège	BEZIDEL 29640 BOLAZEC
Numéros de pacage	029 162 526
Numéros de SIRET	424 303 477 000 14
Numéro de l'élevage	29 012 090
Nombre de sites après projet	2
Canton du siège d'exploitation	CARHAIX PLOUGUER
Communes concernées par le plan d'épandage :	BOLAZEC

Membres	Date de naissance	Année d'installation	Jeune Agriculteur
PORS ALAIN	19/11/1964	1989	NON
PORS FLORIAN	07/06/1991	2017	NON

3 – CATEGORIES APPLICABLES DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R.122-

2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT AU PROJET

Cf Cerfa

4 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

4.1 – Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf Cerfa

Dans le cadre de cette régularisation, un permis de construire va être déposé pour la construction une fosse béton en lieu et place de la fosse géomembrane existante.

4.2 – Objectifs du projet

Cf Cerfa

4.3 – Décrivez sommairement le projet

4.3.1 – Dans sa phase de travaux

Cf Cerfa

4.3.2 – Dans sa phase d’exploitation et de démantèlement

En année de croisière la production de lait sera de 1 700 000 L et 41 850 emplacements volailles dans la limite de 6 bandes annuelles de poulets standards.

Cet outil de production permettra de pré-réniser l’embauche du salarié.

En cas de cessation d’activité, s’agissant des élevages, il convient de se référer aux arrêtés ministériels du 27/12/2013, c’est-à-dire que l’exploitant doit remettre en état le site, de sorte qu’il ne s’y manifeste plus aucun danger.

- Lorsqu'une installation cesse l'activité au titre de laquelle elle était déclarée, son exploitant en informe le préfet au moins un mois avant l'arrêt définitif. La notification de l'exploitant indique les mesures de remise en état prévues ou réalisées conformément à l'[article R. 512-66-1 du code de l'environnement](#).

L'exploitant remet en état le site de sorte qu'il ne s'y manifeste plus aucun danger. En particulier :

- tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets sont valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées ;
- les cuves ayant contenu des produits susceptibles de polluer les eaux sont vidées, nettoyées, dégazées et, le cas échéant, décontaminées. Elles sont, si possible, enlevées, sinon et dans le cas spécifique des cuves enterrées et semi-enterrées, elles sont rendues inutilisables par remplissage avec un matériau solide inerte.

La réhabilitation (article 12)

Cette mise en sécurité du site doit être complétée par une réhabilitation si le site est destiné à un autre usage.

Pour les exploitations agricoles, (...) il faudra procéder à la réhabilitation si les terrains sont ensuite affectés à la construction d’une maison d’habitation par exemple.

Source potentielle de danger ou d’impact après arrêt de l’exploitation	Type d’impact ou de danger	Nature de l’impact ou du danger et origine	Action à envisager	
			Préventive	Curative (dès l’apparition de l’impact ou du danger)
Bâtiments d’élevage et hangars	Impact visuel	Dégradation de l’aspect des bâtiments		Démontage des bâtiments après obtention d’un permis de démolition puis engazonnement du site ou mise en culture Recyclage des matériaux
	Impact sur la qualité de l’eau	Risque de pollution des eaux par écoulement d’effluents	Vidanges des litières et fosses, nettoyage et désinfection de tous les locaux d’élevage	
	Impact sur la santé et sur l’air	Dégradation des plaques en fibrociment pouvant libérer des poussières d’amiante		Démontage des plaques puis reprise par une société agréée
	Sécurité des tiers	Dégradation de la structure	Condamnation des accès ou clôture du site avec cadenas	

		Court-circuit ou incendie liés aux installations électriques	Débrancher toutes les lignes EDF qui alimentent les bâtiments	
Fosses sous bâtiments ou couvertes	Impact sur la qualité de l'eau, sur le sol et sur le milieu naturel Impact sur la santé	Risque de pollution (eau, sol) par rupture brusque ou par des fissures Emission d'ammoniac	Vidange et épandage des effluents	Clôture de protection ou destruction des fosses puis remblaiement si dégradation de la couverture. Intervention d'une société spécialisée en cas de pollution du sol
Fosses non couvertes	Impact sur la qualité de l'eau, sur le sol et sur le milieu naturel Impacts sur la santé	Risque de pollution (eau, sol) par rupture brusque ou par des fissures Emission d'ammoniac	Vidange et épandage des effluents Maintien en état des clôtures de protection ou destruction des fosses puis remblaiement	Intervention d'une société spécialisée en cas de pollution du sol
	Sécurité des tiers	Risque de noyade		
Silos aériens	Sécurité des tiers	Chute après dégradation	Dépôt puis vente ou reprise par une société de recyclage de métaux et polypropylène	
Cuves à fioul Bidons d'huile	Impact sur la qualité de l'eau, sur le sol, sur le milieu naturel	Risque de fuites vers un point d'eau, cours d'eau, vers le sol ou dans le milieu naturel	Vidange des cuves et bidons Consommation ou recyclage par un ramasseur agréé. Vente ou reprise des cuves et bidons par une société de recyclage de métaux	
	Sécurité des tiers et de leurs biens. Impact sur l'air et la santé	Risque d'incendie pouvant générer des émissions toxiques		
Appareils électroniques ou mécaniques, équipements d'élevage	Sécurité des tiers	Risques de blessures d'enfants sur des outils tranchants ou par mise en route accidentelle	Démontage des installations électriques stockage des appareils et équipements en locaux fermés. Vente ou reprise par une société de recyclage de métaux	
Bidons de produits phytosanitaires, produits vétérinaires, solvants, colles, produits d'hygiène	Impact sur la qualité de l'eau, le sol, l'air et sur le milieu naturel et la santé	Risques de fuites ou de vaporisation	Vente des produits ou reprise des produits et des emballages par une société agréée	
	Sécurité des tiers	Risques d'ingestion par des enfants		
Matériaux inflammables (fourrage, paille, isolant non utilisé, cartons, plastiques, pneus,...)	Sécurité des tiers et de leurs biens Incendie Impact sur l'eau et la santé	Risque d'incendie pouvant notamment générer des émissions toxiques (plastique, isolant,...)	Vente ou élimination par une société agréée	

Utilisation du terrain après cessation d'activité :

Le site sera restituée sol et bâtiment, pour permettre une utilisation pour une autre activité agricole ou autre (stockage,...).

4.4 – Procédure administrative

Cf Cerfa

4.5 – Dimension et caractéristique du projet et superficie globale de l'opération

		Volume des activités après projet GAEC PORS	Production annuelle
Rubrique	Nature des activités	Nombre d'animaux en présence simultanée	
2101-2 b	Vaches laitière	190	1 700 000 L
Cheptel non classé	Génisses	175	
3660 a	Volaille de chair	41 850	251 100 poulets standards

4.6 – Localisation du projet

L'exploitation :

Nom	Site 1
Lieu-dit	BEZIDEL
Commune	BOLAZEC
Canton	CARHAIX PLOUGUER
Parcelle cadastral	OB N °531 – 532 - 1024 – ET OA N° 419

Nom	Site 2
Lieu-dit	PRADIGOU
Commune	BOLAZEC
Canton	CARHAIX PLOUGUER
Parcelle cadastral	OC 1306 - 1048

4.7 – Evolution des effectifs

Il s'agit d'une régularisation d'effectif d'une installation existante qui avait fait l'objet d'une évaluation environnementale

		Volume des activités avant-projet GAEC PORS	Volume des activités après projet GAEC PORS	Production annuelle
Rubrique	Nature des activités	Nombre d'animaux en présence simultanée	Nombre d'animaux en présence simultanée	
2101-2 b	Vaches laitière	140 (12/01/2018)	190	1 700 000 L
Cheptel non classé	Génisses	100	175	
3660 a	Volailles de chair	71 850 (28/02/2014)	41 850	251 100 poulet standards
Non classé	Compostage	232 t/an	0	
SAU	/	140 ha (28/02/2014)	186.51 ha	

	Avant-projet GAEC PORS	Après-projet GAEC PORS	Variation
Azote atelier bovin	16624 (12/01/2018)	23413	+6789
Azote atelier volaille	15624 (28/02/2014)	7031	-8593
Exportation compost	10416 (28/02/2014)	0	-10416
Total Azote	21 836	30 444	+8608

Effectif par bâtiment bovin site de BEZIDEL			
Bâtiment	Animaux	Effectifs avant-projet	Effectifs Après Projet
B1	Vaches laitières	120	160
B2 (en cours de constructions)	Vaches laitières	0	30
B3	Veaux	8	20
B4	Veaux	8	15
B5	Génisses de – 1 an	28	30
Salle de traite	/	2*12	2*12
V1	Volailles	71850	41850
FO1	Fosse découverte	550 m3	550 m3
FO2	Fosse découverte	Géomembrane 2000 m3	Béton 4000 m3

Effectif par bâtiment bovin site de PRADIGOU			
Bâtiment	Animaux	Effectifs avant-projet	Effectifs Après Projet
B6	Vaches laitières	20	0
	Génisses de – 1 an	0	20
	Génisses de 1 à 2 ans	42	75
	Génisses de + 2 ans	14	15

5 – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

5.1 - ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF:

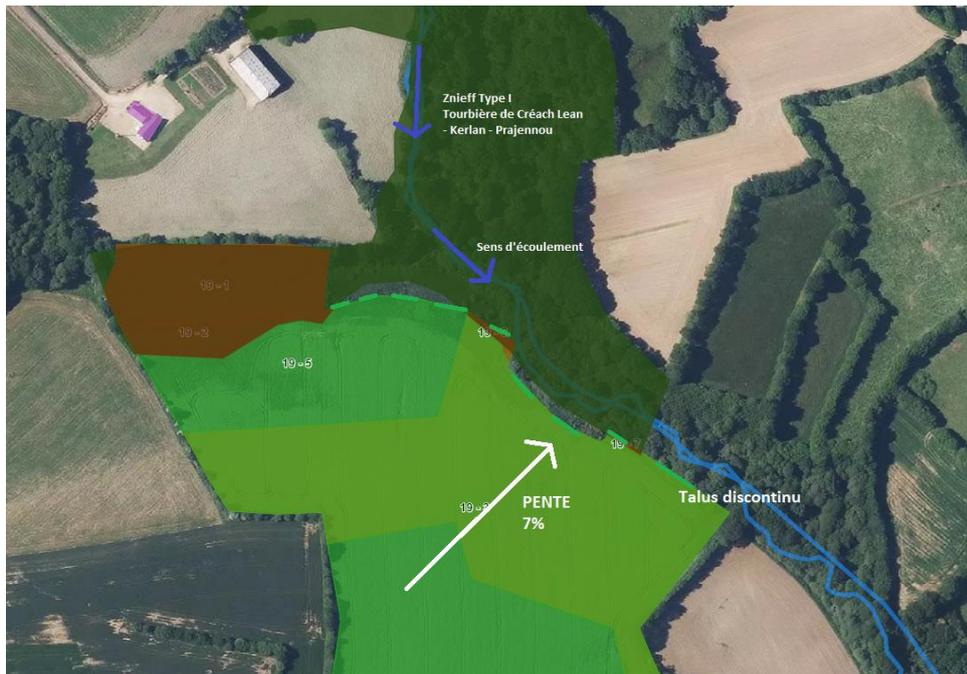
- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

L'inventaire des ZNIEFF concerne l'ensemble du territoire français : métropole et territoires d'Outre-Mer, milieux continental et marin.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

- **Localisation de la Znieff**

Nom de la ZNIEFF	Ilot dans la zone	Mesure
ZNIEFF I : Tourbière de Crec'h Lean Kerlan Prajennou	19.1 - 19.2 - 19.6 - 19.7	La parcelle est en herbe et non épannable pour toutes les déjections



- **Topographie**

Les parcelles 19.1, 19.2, 19.6 et 19.7 sont en aval de la Tourbière. Le sens d'écoulement du cours d'eau se dirige à l'opposé de la Tourbière. (Sud Est).

La parcelle présente une pente de 7 % vers le Nord Est. Un talus discontinu est situé en bas de la pente.

- **Mesure de protection**

Un talus discontinu est situé en bas de la pente. La parcelle 19.1 est toujours en herbe et non épandable. Les parcelles 19.2, 19.6, 19.7 sont en cultures et non épandable. L'activité du GAEC permet le maintien de la fauche sur la parcelle 19.1 afin de nourrir les bovins. Les parcelles limitrophes 19.3 et 19.5 sont épandable uniquement en fumier.

- **Conclusion**

L'activité du demandeur ne remet pas en cause les objectifs de la Znieff. :

- Sur le périmètre d'étude, les conditions d'une bonne gestion des effluents sont réunies :

- Respect des distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, plan d'eau.
- Respect de la classification d'aptitude des sols à l'épandage définies à partir des contraintes pédologiques et physiques (pente, bocage, hydrologie) et visant à la protection des milieux naturels.
- Respect des doses et des périodes d'épandage des fertilisants organiques afin de limiter leur fuite vers les eaux de surface et leur accumulation dans le sol.
- Utilisation d'un matériel d'épandage adapté aux produits à épandre pour maîtriser les doses épandues (tonne à lisier avec buse ou pendillard, épandeur à fumier avec hérissons verticaux et table d'épandage).
- Couverture des sols en période hivernale.
- Pratique de la fertilisation équilibrée.

- Maintien des talus en bordure des parcelles.
- L'ensemble de ces pratiques seront maintenues afin de préserver la qualité de l'eau et le milieu naturel pour le bon état des espèces d'intérêt communautaire.
- Le site du projet et le plan d'épandage se situe en aval de la zone Znieff. Le sens d'écoulement des cours d'eau est à l'opposé de la zone Znieff.

5.2 – Parc régional

L'exploitation et le plan d'épandage sont situés dans le parc régional d'Armorique. De par l'entretien des parcelles, le GAEC PORS contribue à la bonne conservation du parc. Le maintien des haies et talus permet de garder une bonne continuité écologique.

5.3 – Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation et de préserver ainsi la biodiversité.

La base réglementaire du réseau Natura 2000 est constituée à partir de deux textes de l'Union Européenne, la directive « Oiseaux » du 6 avril 1979 et La directive « Habitats » du 21 mai 1992.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le code de l'Environnement précise le cadre de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art. L. 414.1 à L. 414.7).

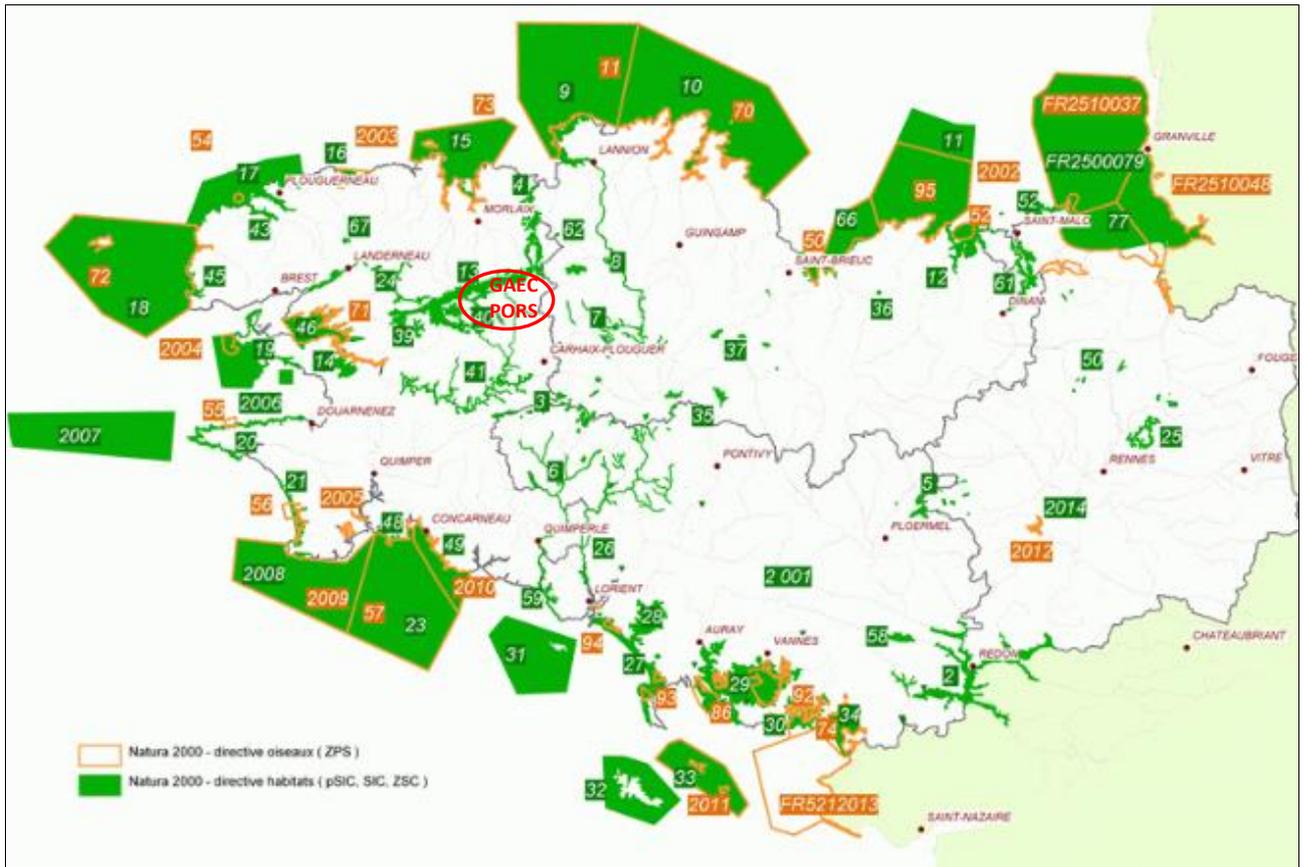
Les procédures de désignation s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN).

La concertation est réalisée dans le cadre du Comité de Pilotage (COPIL) qui valide les documents d'objectifs et met en place les solutions et mesures concrètes de gestion (DOCOB) en prenant en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, écologique, économique, culturel ou sociales.

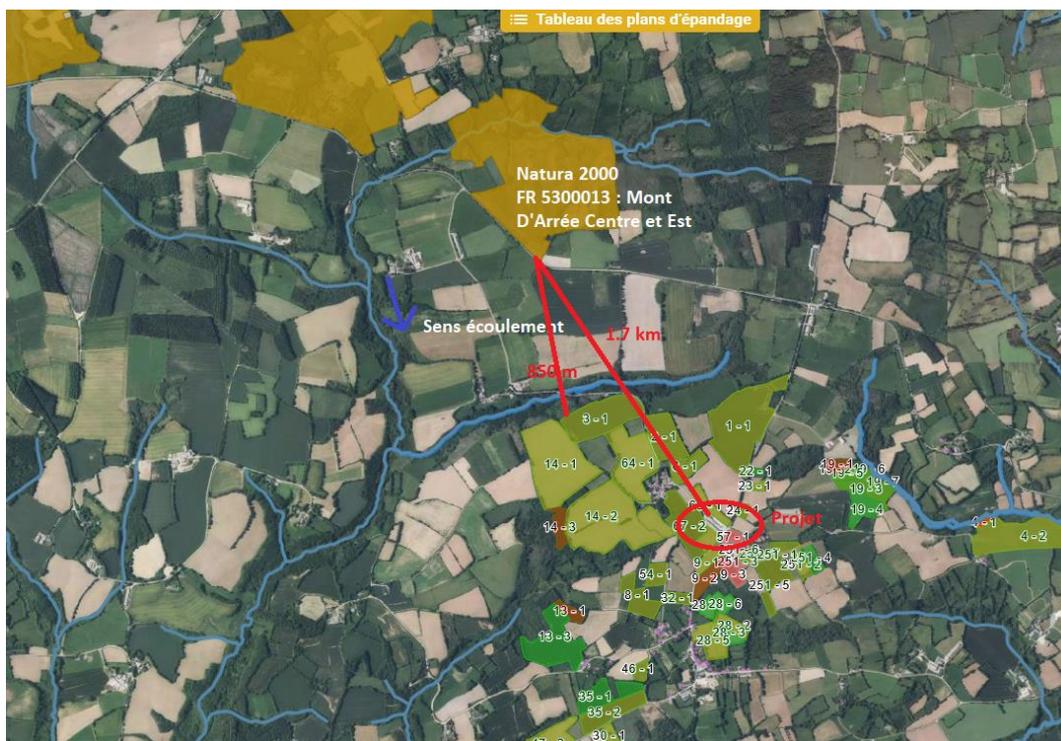
Au sein du réseau Natura 2000 la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature d'un contrat de gestion et de la charte Natura 2000.

- [Situation du projet et du plan d'épandage \(PJ 13-1\)](#)

Situation du projet et du plan épandage



Il y a 1 zone Natura 2000 sur le secteur de l'étude. Il s'agit du site Natura 2000 FR 5300013 Mont d'Arrée Centre Est.



Le site de Bezidel à Bolazec se trouve à 1.7 km de la zone Natura 2000 « Mont d'Arrée Centre et Est, le site de Pradigou à Bolazec se trouve à plus de 3 Km de la zone.

Il n'y a aucun îlot du plan d'épandage situé dans la zone Natura 2000 ou jouxtant cette zone

Les îlots les plus proches se situent à 850 m.

L'îlot situé à moins de 3 km de la zone Natura 2000 sont les suivants : 1,2,3,4,6,8,9,13,14,19,22,23,24,28,30,31,32,35,46,47,48,54,57,64,67,68,251.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	45%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	22%
Forêts caducifoliées	10%
Autres terres arables	9%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Déhesas)	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble de collines de grès armoricain (Ménez), d'affleurements de schistes et quartzites de Plougastel (Roc'h), recouverts de landes (et localement de boisements de résineux), abritant sur les pentes, talwegs et fonds de vallée des complexes tourbeux exceptionnels.

Qualité et importance

Plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et plus grand complexe de tourbières de Bretagne avec, en particulier, les landes et tourbières du Cragou (intérêt national), du Vergam, du Mendy, de Trédudon (tourbière ombrogène) etc. et la tourbière bombée du Vénéec (réserve naturelle d'Etat). La majeure partie des landes et des secteurs de tourbières sont des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires. La zone abrite en particulier l'unique zone du Grand Ouest et du secteur biogéographique atlantique (avec le cours moyen de la Loire) à Castor fiber. Elle accueille également l'essentiel des stations françaises de la Sphaigne de la Pylaie (espèce d'intérêt communautaire), plus de 90% de la population armoricaine de la Moule perlière (espèce d'intérêt communautaire), un important noyau de la population armoricaine de Loutre d'Europe. La présence suspectée (capture dans les années 1960-1970) du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), si elle était confirmée, ferait de la zone du Yeun Elez un site unique au sein de la Communauté européenne s'agissant de la présence conjointe de trois mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire (vison, loutre, castor).

On notera également la présence de chaos rocheux à hyménophylles (fougère rare protégée au niveau national) sous habitat de vieille chênaie ombragée et humide.

Le site abrite un patrimoine faunistique et floristique très important et diversifié:

*pour la flore, on ne compte pas moins de 10 espèces protégées à l'échelle nationale, 3 protégées à l'échelle régionale et 24 espèces inscrites à la Liste Rouge du Massif Armoricaïn.

* pour la faune, 6 espèces inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats, 12 espèces nicheuses et 11 espèces hivernantes inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux ainsi que 95 espèces (tout genre confondu) protégées à l'échelle nationale non inscrites aux directives.

Vulnérabilité

Les feux de lande (ex : 896 ha en 1996 dans le Yeun Ellez), l'enrésinement (Epicéa de Sitka), la mise en culture de zones humides (landes mésophiles à tourbeuses) accompagnée de drainages et les dépôts sauvages de matériaux inertes et déchets verts constituent des menaces toujours d'actualité pour la faune et la flore des landes et des tourbières.

Pour mémoire, de 1976 à 2002 au sein du périmètre, ce sont environ :

*630 ha de landes sèches et mésophiles qui ont été détruites par le défrichement agricole, ainsi que 165 ha de landes humides et de tourbières;

*120 ha de landes humides et de tourbières qui ont été transformées en prairies humides à jonc acutiflore à la suite de fauches trop fréquentes ou de surpâturage;

*530 ha de landes sèches et mésophiles, ainsi que 200 ha de landes humides à tourbeuses qui ont été détruites par l'enrésinement.

FR 5300013 : Monts d'Arrée centre et est					
Habitat d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	englobe les gazons vivaces amphibies oligotrophiques héliophiles à Littorelle et Isoètes des plaines occidentales françaises ; tous peuplent préférentiellement les rives convenablement atterries des lacs, mares et étangs. Ils peuvent entrer en			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources)	pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement, pour les zones amont, et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval.	La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	Il s'agit de landes humides atlantiques sous forte influence océanique, caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère ‡ quatre angles (Erica tetralix) et de la Bruyère ciliee (Erica ciliaris).	Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens	La conservation de cet habitat consiste en : -la préservation des landes maintenues dans un bon Etat de conservation (landes basses humides) en proscrivant toute modification du milieu ;	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

	<p>Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. Des Sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides, mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.</p>		<p>-la restauration des landes dégradées (fort développement de la Callune, Calluna vulgaris, de la Molinie, Molinia caerulea, des arbustes), par des travaux de débroussaillage, éventuellement débattage sur les landes boisées et, le cas échéant, des travaux de restauration hydrique sur les sites drainés. Dans cette phase de restauration, le pâturage peut être conseillé ; -l'entretien des landes par la fauche.</p>		
Landes sèches européenne	<p>Ensemble des landes fraîches à sèches développées sur sols siliceux sous climats atlantiques à subatlantiques depuis l'étage planitiaire jusqu'à l'étage montagnard.</p>	<p>Cet habitat connaît une forte régression en raison de sa destruction directe ou de son abandon d'entretiens</p>	<p>trois types de pratiques : - le pâturage extensif (d'ovins ou bovins) qui, bien que ces landes n'aient qu'un intérêt fourrager limité, permet un entretien régulier - une fauche ou un gyrobroyage tous les dix ans qui, avec exportation des produits, permettent de régénérer la formation ; -l'étrépage et l'écobuage qui permettent également de rajeunir ces landes. Mais ce sont des pratiques coûteuses et plus radicales qui ne doivent être menées que rarement lorsque la lande a vieilli et est envahie de ligneux. En zones littorales et pour les landes</p>	<p>Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes</p>	<p>Pas d'incidence</p>

			de grande diversité biologique (Bruyères et Myrtille), il est recommandé de ne pas intervenir hormis pour lutter contre la colonisation par les fourrés et le Pin maritime (Pinus pinaster) et contre les risques d'incendies. La gestion de la Fougère aigle (Pteridium aquilinum) est problématique dans la plupart des landes sèches. La maîtrise de son extension nécessite une attention particulière et des techniques adaptées localement		
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	L'habitat auquel le Nard raide (Nardus stricta) est assez souvent associé, correspond grosso modo aux altitudes inférieures, aux pelouses oligotrophes acidiphiles à acidiclinales, sèches à mésophiles, des étages planitiaire à montagnard	Attention aux brûlages	L'enjeu principal est de maîtriser le développement du Nard raide par une alternance entre périodes de pâturage serré en parc pour forcer les animaux à brouter le Nard raide, mais aussi pour favoriser la restitution de matière organique au sol, et de périodes de pâturage extensif d'entretien. Les fauches permettent de gérer les refus et le développement de la Fougère aigle ou de l'Ajonc d'Europe. En revanche, éviter les brûlages qui favorisent le développement de la Molinie.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) Deux pôles majeurs de prés humides maigres peuvent être distingués en fonction	L'expression de ces deux espèces sociales, Molinie bleuâtre et Jonc acutiflore, se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique annonçant la dégradation de	La gestion des moliniaies et le respect de leur diversité floristique passent avant tout par le maintien du niveau humide	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages	Pas d'incidence

	des conditions édaphiques : d'une part, les prés humides sur sols basiques (alliance du Molinion caeruleae), d'autre part, les prés humides sur sols acides (alliance du Juncion acutiflori)	l'habitat.	des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés.	sont en cultures ou en herbes	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières hautes actives	regroupe une grande diversité de formations végétales, toutes liées aux tourbières acidiphiles,	drainage, de l'enrésinement, de l'exploitation industrielle de tourbe, du creusement de plans d'eau, parfois du surpâturage ou de son abandon	attention particulière à la grande sensibilité de ces végétations, à celle des buttes de Sphaignes notamment	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Cet habitat correspond à des formes dégradées de la végétation des tourbières hautes actives se développant sur des tourbières asséchées en surface à la suite de perturbations d'origine anthropique	Cette dégradation de la végétation se traduit par la régression et souvent la disparition des espèces hygrophiles turfigènes, caractéristiques des végétations de tourbières hautes maintenues dans un bon état de conservation, et le développement, voire la forte dominance, d'espèces dotées d'un grand pouvoir de colonisation, adaptées aux nouvelles conditions du milieu notamment d'un point de vue hydrique et trophique. La végétation évolue le plus souvent vers des formations landeuses qui constituent les stades terminaux dans la dynamique naturelle d'évolution de ces milieux. Certaines espèces peuvent prendre un développement très important et bouleverser la physionomie du milieu	La gestion de cet habitat consiste à rétablir les conditions écologiques nécessaires au développement d'une végétation turfigène pour assurer la poursuite ou la reprise des processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe assurant la croissance de la tourbière. Il s'agira en premier lieu de restaurer le fonctionnement hydrique des sites à l'hydrologie perturbée, notamment sur les sites drainés par le blocage ou le comblement des fossés de drainage	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières de couverture	Ces formations tourbeuses peuvent constituer de vastes paysages totalement			Le plan épandage est conforme à la réglementation	Pas d'incidence

	couverts de tourbe, même sur les reliefs, les précipitations étant telles que la formation et l'accumulation de tourbe épousent parfaitement la topographie des sites, formant sur l'ensemble du relief une couverture continue. Leur existence est conditionnée par l'abondance des précipitations et une très forte humidité atmosphérique permanente. Ainsi, elles ne se développent que dans les régions où la pluviosité annuelle excède 1 200 mm et 235 jours de précipitations			en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	
Tourbières de transition et tremblantes	Elles se développent en effet dans des situations où l'alimentation hydrique est mixte, à la fois minérotrophique et ombrotrophique, ces végétations préfigurant l'évolution des communautés de bas-marais vers celles de haut-marais. Elles interviennent dans cette succession dynamique des bas-marais vers les hauts-marais dans des situations très hygrophiles, à la surface de plans d'eau ou sur des tourbes très fortement engorgées, plus ou moins liquides			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Cet habitat correspond aux stades pionniers des groupements des tourbières et landes humides, établis sur tourbe ou sables humides organiques	cet habitat souffre en premier lieu de la destruction directe dont ces milieux sont victimes. Mais leur abandon, conduisant le plus souvent à une fermeture du milieu avec la disparition des communautés pionnières, constitue également une réelle menace	La gestion de cet habitat consiste en priorité à préserver les milieux les abritant en garantissant leur intégrité fonctionnelle notamment du point de vue de leur alimentation hydrique (cet habitat exigeant des conditions d'humidité permanente) puis à favoriser l'ouverture du milieu et le développement des communautés	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence

			pionnières, notamment par la réalisation de décapages ou d'étrépages.		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Cet habitat regroupe les communautés se développant essentiellement dans les massifs montagneux élevés (Alpes, Corse, Massif central, Pyrénées et Vosges) ainsi que dans les régions montagneuses du Midi (massifs des Maures, de l'Estérel...), de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises siliceuses.	Peu de menaces reposent sur cet habitat, si ce n'est, ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade dans des sites à forte valeur patrimoniale.	Du fait des fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat et rendant très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation, et des faibles relations qui lient les activités humaines à cet habitat, la gestion consiste dans la majorité des cas en une non-intervention.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Les pelouses pionnières des dalles siliceuses réunies dans ce type d'habitat colonisent les affleurements naturels de roches à caractère acide plus ou moins marqué, des régions de montagne aux étages montagnard et subalpin et des régions de collines continentales à atlantiques.		Ces pelouses pionnières, sans intérêt pastoral direct, s'insèrent dans des unités de gestion pastorale plus larges où le pâturage extensif permet de lutter contre l'enrichissement tout en limitant les effets du piétinement. Des débroussaillages peuvent être nécessaires régulièrement pour limiter le développement des ligneux.	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Tourbières boisées	peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés			Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Hêtraies installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides se rencontrant dans le domaine atlantique, avec une grande fréquence du Houx	aggravation possible de l'acidification engorgement de certains sols	éviter les transformations à l'intérieur d'un site Natura 2000	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	Pas d'incidence
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Il s'agit de « hêtraies » (et hêtraies-chênaies) installées sur des sols riches en calcaires ou	Deux risques de détérioration sont à prendre en compte : - le tassement des sols limoneux lors de l'exploitation ;	il est recommandé d'éviter les transformations à	Le plan épandage est conforme à la réglementation	Pas d'incidence

	sur des limons peu désaturés (avec une végétation acidophile), parfois sur des roches cristallines (colluvions de pente enrichies en éléments minéraux). Elles se rencontrent dans la moitié nord de la France, avec une grande fréquence de l'Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) et de la Mélisse uniflore (<i>Melica uniflora</i>).	- l'engorgement de certains sols (mise en régénération prudente afin d'éviter la remontée de la nappe). Un effort particulier est nécessaire en faveur de l'If (<i>Taxus baccata</i>) quand celui-ci est présent (zones les plus arrosées).	l'intérieur d'un site Natura 2000. Les choix sylvicoles sont à orienter si possible vers des mélanges avec les essences autochtones.	en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes	
--	---	--	--	---	--

FR 530013 : Monts d'Arrée centre et est					
Espèce d'intérêt communautaire	Caractéristique	Menaces/Vulnérabilité	Mesures préconisées pour la conservation	Interaction activité ICPE	Evaluation des incidences
Grand rhinolophe	C'est le plus grand rhinolophe de France. Ses ailes sont courtes et larges et les avant-bras robustes. La feuille nasale est constituée de la selle dont l'appendice supérieur est court et arrondi, et l'appendice inférieur pointu. Son pelage est épais, gris brun sur le dos avec des nuances de brun roux, et blanc grisâtre sur le ventre. Sa taille et/ou l'aspect de la feuille nasale le distingue des autres espèces de Rhinolophe.	Le dérangement. L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes ou l'utilisation de vermifuges. L'arasement des talus et des haies, disparition des pâtures, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement. L'effondrement ou comblement des entrées de mine, la pose de grillages anti-pigeons dans les clochers ou la réfection des bâtiments. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.	Garantir la pérennité et l'accès des sites de reproduction (greniers, combles...) : ne pas obstruer les entrées, poser des chiroptières ("nichoirs" à chauve-souris)... ; Maintenir ou restaurer les habitats d'alimentation (pâtures, bocage, bois) : conserver les haies ou en replanter, préserver les prairies naturelles fleuries, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et autres insecticides	Les prairies permanentes existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence
Barbastelle d'Europe,	La Barbastelle d'Europe est très sombre. Nocturne, elle attend la nuit noire pour partir en chasse. La léthargie hivernale s'étend de fin novembre à début	Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées. Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les	Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les	L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les prairies	Pas d'incidence

	<p>mars, période pendant laquelle l'espèce reste généralement solitaire. L'espérance de vie est comprise entre 5 et 6 ans elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol. Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur</p>	<p>chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles. Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères. Circulation routière. Développement des éclairages publics. Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées. Fréquentation importante de certains sites souterrains.</p>	<p>méthodes biologiques. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres. Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures de la nuit dans les zones rurales. Conserver les entrées des anciennes mines. Protection, règlementaire et physique, des gîtes d'importance.</p>	<p>existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	
<p>Murin à oreilles échanquées,</p>	<p>Chauve-souris de taille moyenne, le pelage à l'apparence laineuse, est roux sur le dos et sans contraste net avec le ventre plus clair. La face et les membranes alaires sont brunes, une nette échancre sur le bord extérieur du pavillon de l'oreille est visible.</p>	<p>Le dérangement. L'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes ou l'utilisation de vermifuges. L'arasement des talus et des haies, disparition des pâtures, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement. L'effondrement ou comblement des entrées de mine, la pose de grillages anti-pigeons dans les clochers ou la réfection des bâtiments. Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.</p>	<p>Garantir la pérennité et l'accès des sites de reproduction (greniers, combles...) : ne pas obstruer les entrées, poser des chiroptères ("nichoirs" à chauve-souris)... ; Maintenir ou restaurer les habitats d'alimentation (pâtures, bocage, bois) : conserver les haies ou en replanter, préserver les prairies naturelles fleuries, bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et autres insecticides</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	<p>Pas d'incidence</p>
<p>Murin de Bechstein</p>	<p>Chauve-souris de taille moyenne avec de très grandes oreilles. C'est une espèce de basse altitude très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les</p>	<p>Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées et aussi exploitation intensive du sous-bois ainsi que réduction du cycle de production/récolte des</p>	<p>Création de plans de gestion forestière. Le maintien de milieux ouverts en forêt. Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à</p>	<p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	massifs anciens de feuillus.	forêts. Traitements phytosanitaires. Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France). Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes). Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.	rémanence importante. Limiter l'emploi des éclairages publics dans les zones rurales Accès aux anciennes mines ou carrières souterraines.	Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	
Grand Murin	C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Le pelage est épais, court, brun clair sur le dos contrastant nettement avec le ventre presque blanc. Les oreilles et museau sont de couleur clair avec des nuances rosées et les membranes alaires marron. Elle est quasi identique au Petit Murin, une clé de détermination est nécessaire pour une identification rigoureuse. Elle est également très semblable au Murin du Maghreb présent uniquement en Corse, mais les aires éographiques ne se chevauchent pas.	Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes. Pose de grillages antipigeons dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies. Développement des éclairages sur les édifices publics. Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse. Retournement des prairies. Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux. Intoxication par des pesticides. Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées. Compétition pour les gîtes avec d'autres animaux.	Protection réglementaire voire physique des gîtes. La pose de chiroptères dans les toitures, entrées de mines. La conservation ou la création de gîtes potentiels. Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables. Eviter de labourer ou de pulvériser d'insecticides les prairies. Interdire l'utilisation d'insecticides en forêt ; Maintenir les futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières.	Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau. Les haies et talus seront conservés. L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.	Pas d'incidence
Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe				Les prairies existantes seront conservées. Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées	Pas d'incidence

				<p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p> <p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p>	
Loutre	<p>La Loutre a une silhouette hydrodynamique avec une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées et sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. De petites taches blanchâtres sont présentes sur les lèvres et le cou permettant une identification des individus. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.</p>	<p>La destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau, la contamination par les biocides, les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) et le dérangement (tourisme nautique et sports associés).</p>	<p>. Non fragmentation des habitats, maintien des niveaux d'eau, la préservation de la qualité des eaux. Proscrire la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement de marais,...), rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface... Modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle , protection des haies et des bordures de végétation naturelle ; Aménagements de passages routiers.</p>	<p>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</p> <p>Les prairies existantes seront conservées.</p> <p>Utilisation uniquement de terres agricoles régulièrement exploitées</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p> <p>Les haies et talus seront conservés.</p>	Pas d'incidence
Lamproie de Planer	<p>Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou</p>	<p>La pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves. Difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des</p>	<p>Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments. Eviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en</p>	<p>Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage.</p> <p>Mise en place d'une fertilisation</p>	Pas d'incidence

	verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche. Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures.	ouvrages sur les cours d'eau.	têtes de bassins ; cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères. Libre circulation dans les rivières. Protection des zones de reproduction traditionnelles. Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement.	équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	
Saumon atlantique	Corps fusiforme recouvert de petites écailles. 120-130 écailles le long de la ligne latérale, 11 à 15 (généralement 12-14) entre la nageoire adipeuse et la ligne latérale ; Ecailles transversales : 22-26 / 18-23. 10 rayons branchus ou moins sur la nageoire anale ; 20-22 branchiospines cylindriques sur le premier arc branchial ; 57-60 vertèbres. Les dents sont sur la partie supérieure du vomer uniquement, les dents situées dans l'axe du corps de lois disparaissent avec l'âge. Longueur maximale de 1,5 m pour un poids de 35 kg.	Aménagements des cours d'eau : construction de barrages pour la navigation et la production hydroélectrique (blocage de l'accès aux frayères, multiplication des obstacles) ; le taux de mortalité des jeunes saumons suite au passage dans les turbines peut atteindre 35%. Dégradation du milieu due aux activités humaines : frayère souillées par les pollutions, détruites par des extractions de granulats, asphyxiées par des débris de limons. Forte exploitation des stocks sur les aires marines d'engraissement (pêche commerciale). Blocage des migrations d' aux bouchons vaseux, phénomène naturel à l'origine, au niveau des estuaires, qui consiste en un apport et un brassage massif des sédiments collectés lors du cheminement fluvial et amplifié par les aménagements des estuaires (augmentation des quantités de matières en suspension)	Reconquête des frayères inaccessibles par suite de la création des barrages. Franchissement des obstacles (aménagements de passes à poissons). Amélioration de la qualité des cours d'eau. Restauration des frayères. Réglementation et surveillance de la pêche efficace. Interdiction de pêche sur l'axe Loire-Allier depuis 1994. Repeuplements par ensemencements et transport de géniteurs	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués. Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	Pas d'incidence
Chabot	Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une titre large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supère entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut	L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant, aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau. La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de	Réhabilitation du milieu (habitats, pollution), éviter la canalisation des cours d'eaux. Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau.	Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage. Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Utilisation de produits homologués.	Pas d'incidence

	placés. Il pèse environ 12 g	fécondité, stérilité ou mort d'individus.		Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.	
Escargot de Quimper	Corps doté de 4 tentacules. Coquille : 20-30 mm de diamètre, 10-12 mm de hauteur. Coquille planorbique, aplatie, concave en son milieu au-dessus et convexe en dessous. Spire formée de 5 à 6 tours s'élargissant rapidement ; le dernier, plus grand, plus convexe en dessous qu'en dessus ; suture profonde. Ombilic large et profond. Coquille très mince, translucide, brun jaunâtre pâle ; stries de croissance fines et irrégulières ; très nombreuses granulations, petites, arrondies et saillantes.	Même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition de certains petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition		L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs. Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.	Pas d'incidence
Moule perlière	espèce qui vit dans le lit des rivières des massifs anciens de l'Europe de l'Ouest	les grandes menaces qui pèsent sur la moule perlière concernent principalement la qualité des eaux, la raréfaction des poissons-hôtes, la qualité du sédiment et l'hydrologie naturelle des cours d'eau.	Bonne qualité des cours d'eau, préservation des poissons hôtes, limiter les entretiens des berges et des cours d'eau du lit majeur, limiter les aménagements et préserver la dynamique du cours d'eau	Le plan épandage est conforme à la réglementation en vigueur. Les terres du plan d'épandages sont en cultures ou en herbes Pas d'abreuvement des bovins en direct dans les cours d'eau Pas de sols nu	Pas d'incidence
Damier de la Succise	Papillon Ailes antérieures: le dessus des ailes est de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. On observe une bande post médiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace. Ailes postérieures: on observe, sur le dessus des ailes, un point noir dans chaque espace de la bande post médiane	L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et de certaines pratiques agricoles est un des facteurs de menace les plus importants. Ceci provoque une fragmentation importante des habitats potentiels et une isolation des populations. L'amendement des prairies en nitrates est néfaste aux populations de cette espèce par la raréfaction de sa plante haute. La gestion des milieux par un pâturage ovin est déconseillée, car celui-ci	Enrayer la fermeture des milieux à l'aide d'un pâturage extensif avec des bovins. Proposer localement que les périodes de fauche des bords des routes et de curage des fossés soient fonction du cycle de développement de l'espèce.	Mise en place d'une fertilisation équilibrée. Les prairies existantes seront conservées et fauchées.	Pas d'incidence

	<p>brun-orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post médiane est fortement auréolé de jaune clair. Œuf Il est jaune brillant. Les œufs fécondés brunissent rapidement. Chenille Le corps est noir avec de nombreux spicules très ramifiées. On observe une bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches et une bande latérale, au niveau des stigmates, formées de grandes macules blanches peu nombreuses. Chrysalide Elle est blanche avec des taches noires et oranges.</p>	<p>exerce une pression très importante sur <i>Succisa pratensis</i>. La fauche pendant la période de développement larvaire.</p>			
Lucane Cerf-volant	<p>Mâles et femelles très différents : la tête du mâle est élargie, plus large encore que le premier segment thoracique, et ses mandibules ont l'aspect des « bois de cerf », ce qui lui vaut son nom vernaculaire de « cerf-volant ». Ces mandibules démesurées lui servent à maintenir la femelle pendant l'accouplement, elles ne sont pas fonctionnelles pour l'alimentation. La femelle n'a que de toutes petites mandibules, et sa tête est de moitié moins large que le premier segment thoracique. Par réciproque avec son mâle, elle porte le nom de « biche »</p>	<p>Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France.</p>	<p>Il est difficile de proposer des actions de gestion pour cette espèce dont la biologie et la dynamique des populations sont encore peu connues. Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à son maintien dans les espaces agricoles</p>	<p><i>L'agriculteur entretient les haies d'essences locales autour des champs.</i></p> <p><i>Les haies autour du bâtiment en projet seront conservées.</i></p>	<p>Pas d'incidence</p>
Sphaigne de Pylaie	<p>Pas de données</p>	<p>/</p>	<p>/</p>	<p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p>	<p>Pas d'incidence</p>

				Les prairies existantes seront conservées et fauchées	
Trichomanès remarquable	<p>C'est une espèce de fougère de la famille des Hyménophyllacées.</p> <p>Cette espèce est présente en Europe de climat océanique (dont France) ainsi qu'à Madagascar.</p> <p>Il s'agit d'une fougère terrestre, de milieux humides. En France, elle colonise volontiers les cavités naturelles ou les puits où règne une humidité constante.</p>	<p>Perturbations susceptibles de modifier les conditions de lumière, de température et d'humidité de ses stations. C'est généralement le cas des aménagements des torrents et des ruisseaux par captage des eaux, des déviations des lits des rivières, de l'abattage d'arbres.</p> <p>Modifications des conditions écologiques qui régnaient dans les puits. Elles résultent de la destruction, de la fermeture (par des planches, plaques de béton), du comblement (par des matériaux divers) de ces habitats artificiels.</p> <p>Toutes ces menaces interviennent sur la fragile forme feuillée.</p> <p>Le prothalle, d'une plus grande résistance, ne peut être, quant à lui, menacé que suite à une modification des conditions écologiques propres aux chaos rocheux ombragés, et à leur environnement immédiat (ouverture du couvert forestier...).</p>	<p>Eviter les aménagements des rivières, des cascades... de manière à toujours assurer une hygrométrie. Par ailleurs, une information des gestionnaires de forêts est nécessaire afin d'assurer le maintien d'un couvert végétal suffisant dans les différentes stations.</p> <p>Au niveau des puits: Information des propriétaires des puits. Eviter la fermeture voire le comblement des puits. Maintien de l'extraction d'eau des puits qui permet, grâce à l'écoulement d'eau sur les parois, d'arroser périodiquement les frondes ; Pose de grilles sur les ouvertures des puits.</p>	<p>Pas de puits ou de cavités naturelles sur le site</p>	<p>Pas d'incidence</p>
Flûteau nageant	<p>Plante herbacée, glabre, dont la morphologie varie en fonction de la situation écologique : milieu aquatique à amphibie (eaux stagnantes / eaux courantes) / milieu terrestre émergé.</p> <p>Forme la plus typique (généralement en eaux stagnantes) : dimorphisme foliaire : feuilles basales submergées, groupées en rosette, dépourvues de pétioles. Ces feuilles sont vert pâle et translucides, aplaties, pourvues d'une large nervure</p>	<p>Les menaces pesant sur l'espèce sont extrêmement mal connues ; compte tenu de la diversité des situations, il est difficile de généraliser. Les principales menaces évoquées sont la disparition, l'altération des milieux humides (comblement de mares, drainage des zones humides...).</p> <p>En milieu acide et oligotrophe (cas le plus fréquemment signalé) s'ajoutent : La pisciculture intensive (utilisation de désherbants, Les modifications des conditions physico-chimiques du milieu : acidification des eaux, eutrophisation, chaulage</p>	<p>Ne pas utiliser de désherbants, éviter les modifications des conditions physico-chimiques des eaux, respecter la dynamique hydraulique naturelle et traditionnelle. Le maintien de certaines pratiques agricoles, telles que le pâturage extensif, peut également s'avérer favorable.</p>	<p>Respect de l'aptitude des sols pour l'épandage.</p> <p>Mise en place d'une fertilisation équilibrée.</p> <p>Utilisation de produits homologués.</p> <p>Mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau.</p>	<p>Pas d'incidence</p>

	centrale plus épaisse et plus verte.				
--	---	--	--	--	--

Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000

Conclusion, mesures prises pour préserver les espèces et les habitats :

L'activité du demandeur ne remet pas en cause les objectifs des Natura 2000:

- Pas de destruction des habitats clés.
- Pas de défrichage ni d'abattage d'arbres.
- Pas de modification d'assolement susceptible de modifier les zones.
- Pas d'aménagement ou de changement des pratiques culturales, de nature à modifier la dynamique des eaux ou la composition chimique.
- Sur le périmètre d'étude, les conditions d'une bonne gestion des effluents sont réunies :
- Respect des distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, plan d'eau.
- Respect de la classification d'aptitude des sols à l'épandage définies à partir des contraintes pédologiques et physiques (pente, bocage, hydrologie) et visant à la protection des milieux naturels.
- Respect des doses et des périodes d'épandage des fertilisants organiques afin de limiter leur fuite vers les eaux de surface et leur accumulation dans le sol.
- Utilisation d'un matériel d'épandage adapté aux produits à épandre pour maîtriser les doses épandues (tonne à lisier avec buse ou pendillard, épandeur à fumier avec hérissons verticaux et table d'épandage).
- Couverture des sols en période hivernale.
- Pratique de la fertilisation équilibrée.
- Maintien des talus en bordure des parcelles.
- L'ensemble de ces pratiques seront maintenues afin de préserver la qualité de l'eau et le milieu naturel pour le bon état des espèces d'intérêt communautaire.
- Il n'y a pas d'ilot en zones Natura 2000 ou à moins de 850 m.
- Le site du projet et le plan d'épandage se situe en aval de la zone Natura 2000. Le sens d'écoulement des cours d'eau est à l'opposé de la zone Natura 2000.

L'activité était déjà présente avant la mise en place des zones Natura 2000.

En conclusion, l'activité exercée par le demandeur, n'ayant pas pour effet de réduire la surface des habitats, ni d'affecter les populations animales et végétales protégées ou de changer les équilibres entre celles-ci, n'est pas susceptible d'affecter les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

6 – CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA

SANTE HUMAINE

6.1 – Incidence potentielle

6.1.1 – Prélèvement en eau

Les différentes utilisations de l'eau sur l'exploitation sont les suivantes :

- **L'abreuvement des animaux**
- **Le lavage de la salle de traite, des locaux et du matériel**

L'exploitation ne dispose pas de forage. Les prélèvements d'eau sont effectués intégralement sur le réseau public.

Type d'animaux /Site	Effectifs avant-projet	Effectifs après projet	Lieu de prélèvement	Quantité prélevée alimentation en M3/an avant-projet	Quantité prélevée lavage	Quantité prélevée alimentation en M3/an après projet	Quantité prélevée lavage	Les mesures de limitation de la consommation
Vaches laitières	140	190	Réseau public	4406	291	5980	291	Pompe à haute pression pour le lavage
Génisses – 1 an	44	85	Réseau public	337	0	652	0	Flotteur pour éviter les fuites d'eau /
Génisses 1 à 2 ans	42	75	Réseau public	344	0	1150	0	Flotteur pour éviter les fuites d'eau
Génisses +2 ans	14	15	Réseau public	286	0	307	0	Flotteur pour éviter les fuites d'eau
Bovin viande 1-2 ans	6	0	Réseau public	92	0	0	0	Flotteur pour éviter les fuites d'eau
Volailles	71850*6 bandes	41850*6 bandes	Réseau public	2743	43	1598	43	Flotteur pour éviter les fuites d'eau
Total				8 542m3/an		10 021 m3/ an		
				23.4 m3/jour		27.45 m3/jour		

Les prélèvements d'eau sont :

- **8 542 m3 avant-projet et 10 021 m3 après projet**

Les prélèvements d'eau prévisionnels du GAEC PORS sont inférieurs à 100 m3 par jour avant et après projet, le relevé du compteur volumétrique est donc mensuel.

Le GAEC PORS possède un compteur volumétrique sur le site de l'exploitation, les sites sont alimentés par le réseau d'eau public.

Les mesures mises en œuvre pour réduire la consommation d'eau sont :

- **La vérification régulière de l'absence des fuites d'eau**
- **Vérification des abreuvoirs et des pipettes**

Il n'y a pas de prélèvement direct dans les cours d'eau.

Les prélèvements issus d'un forage dans un système aquifère relèvent de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature Iota. Les prélèvements, étant intégralement réalisés sur le réseau public, ne sont pas classés.

6.1.2 – Risque technologique et incendie

- **Risque technologique**

Les équipements de stockage des effluents d'élevage visés à l'article 2 sont conçus, dimensionnés et exploités de manière à éviter tout déversement dans le milieu naturel.

Les équipements de stockage à l'air libre des effluents liquides sont signalés et entourés d'une clôture de sécurité et dotés, pour les nouveaux équipements, de dispositifs de surveillance de l'étanchéité.

Les éleveurs effectuent une surveillance journalière des systèmes d'évacuation des effluents.

Les fosses entourées sont signalés et entourés d'une clôture de sécurité (grillage ou mur de protection).

La capacité de fosse est calculée sur 6 mois de stockage.

La fosse en projet et la fosse existante sont des fosses béton enterrée donc le risque de rupture est nul.

Les fosses seront inspectées deux fois par an lorsqu'elles sont vides (en septembre et au printemps). La pompe de relevage est contrôlée tous les jours (traite 2 fois par jour).

Le transfert de la fosse béton existante vers la fosse en projet se fera par une pompe munie d'un détecteur de niveau qui s'arrête dès le niveau atteint.

Les regards d'eau pluviales sont protégés et il n'y a pas de cours d'eau à proximité du site.

- **Risque incendie**

Le GAEC dispose d'extincteur sur chaque site adapté au risque et ses associés ont pris contact avec le SDIS 29 afin de déterminer le volume et l'emplacement des réserves incendies.

6.1.3 – Odeur, bruit, trafic

Mesures prises contre les odeurs sur l'élevage :

L'exploitant conçoit et gère son installation de façon à prendre en compte et à limiter les nuisances odorantes.

Les bâtiments bovins du GAEC PORS sont tous ventilés par une « ventilation statique ».

Le bâtiment volaille est ventilé par une « ventilation dynamique »

Les entrées et sorties d'air des bâtiments en projet ont été étudiées pour que l'ambiance dans les bâtiments soient conformes à la norme bien-être animal.

Les silos d'ensilages sont bâchés, les refus des animaux sont enlevés.

Au niveau propreté des abords, les exploitants sont particulièrement vigilants au nettoyage et à l'entretien de leur environnement. Ceci contribue à éviter l'accumulation de poussières.

Il n'y a aucun tiers à moins de 100 m de l'exploitation.

Mesures prises lors du stockage et de l'épandage des déjections :

Les mesures prises lors de l'épandage des lisiers est l'utilisation d'un pendillard et l'enfouissement dans le sol directement ou dans les 12 heures.

Pour les fumiers, l'enfouissement au sol est également réalisé dans les 12 heures.

Il n'y aura pas d'épandage le dimanche, ni les jours fériés

Descriptif des équipements et dispositif source de bruit

Sources sonores	Caractère du son	Fréquence et durée d'apparition	Moment d'apparition
Appareillages : lavage de locaux	~70 à 65 dBA à 10 m	Après chaque lot de volailles 6 fois par an	Journée
Brassage et pompage des déjections	~70 à 75 dBA à 10 m	3 fois par an	Journée
Tintements métalliques des cornadis	Impulsionnel	Aléatoire	
Salle de traite	50 à 60 dBA	2 fois par jour	Régulier
Véhicules : livraison aliments	Camion 70 dBA à 10 m Vis : 75 dBA	3-4 fois tous les mois	Journée
Camion laitier	Camion : 70 dBA à 10 m	Tous les 2 jours	Parfois tôt le matin
Tracteurs	Camion : 68 dBA à 10 m	Circulation quotidienne	Journée
Animaux :		Occasionnels	
Enlèvement des bovins	Camion 70 dBA à 10 m	Occasionnels	Journée
Ventilation		Quotidien	
Equarrissage	Camion 70 dBA à 10 m	Occasionnels	

6.1.3 – Emission NH3

Emissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard.

Poste d'émission en ammoniac	Emissions en ammoniac de l'élevage avant projet	Emissions en ammoniac de l'élevage après projet	Emission en ammoniac d'un élevage de volaille analogue standard
Bâtiment d'élevage	2 639	1 500	3 416
Stockage des effluents	2 790	1 445	3 611
Epannage des effluents sur terre en propre	618	670	1 068
Epannage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0	0
TOTAL	6 048	3 615	8 095

6.1.4 - Effluents

Quantités d'éléments fertilisants gérés par l'élevage après projet

	VOLUME	N	P2O5	K2O
Fumier de bovins	1 646 T	8 889	3 475	12 612
Lisier de bovin	6 315 m ³	14 523	6 065	18 833
Fumier de volailles	233 T	7 031	3 767	7 533
Total		30 443	13 307	38 978
Total/ha de SAU (184.66 ha)		165	/	211
Total/ ha de SDN (174.56 ha)		/	/	/

Quantification de la production de fumier de bovin produite par an : 1 646 tonnes à 5.4 unités d'azote

Quantification de la production de lisier de bovins produite par an: 6 315 m³ à 2.3 unités d'azote

Quantification de la production de fumier de volaille produite par an : 233 tonnes à 30.2 unités d'azote

L'exploitation, produisant plus de 25000 uN, est soumise à l'équilibre du phosphore qui s'élève à 97 %.

6.1.5 - Déchets

- Stockage des déchets et élimination des déchets

Le GAEC PORS emploie les moyens suivants pour trier, recycler et valoriser les déchets

Mode de stockage et d'élimination des cadavres :

- Un aire bétonnée est installée à l'extérieur et en dehors du passage habituel des animaux, afin de permettre l'enlèvement des animaux plus simplement par les services d'équarrissage.

Mode d'élimination des déchets et résidus de l'installation :

Les déchets de l'exploitation seront triés et mis dans des conteneurs spécifiques pour le triage collectif. Les Bâches et ficelles seront recyclées par une campagne de ramassage organisée par les distributeurs.

Mode d'élimination des produits phytosanitaires :

Campagne Adivalor

Mode d'élimination de médicaments périmés :

Les aiguilles et les bouteilles vides et périmées sont recueillies dans des containers différents pris chez les vétérinaires qui doivent les stocker (opération Hermine).

Les autres déchets sont dirigés vers la déchèterie située à Scignac

Type de déchets	Volume	Stockage	Evacuation
DIB cartons, papiers	300 kg/an	Caisse, bidon plastique	Tous les mois à la déchetterie.
DIB Pneus	NC	En tas	Une fois par an repris par les récupérateurs agréés.
DIB Ferraille	200 kg/an	En tas	Tous les mois à la déchetterie.
DIB Plastique	500 kg/an	Caisse, bidon plastique	Tous les mois à la déchetterie.

			Ou pour les bâches, big bag, ficelles repris 2 fois par an par les distributeurs.
DIB Piles	NC	Caisse, bidon plastique	Tous les mois à la déchetterie
DIB Résidus, encres, solvant	2 cartouches/an	Récipient	Tous les mois à la déchetterie
DIB Déchets vétérinaires	1 containers jaune /an	Récipient homologué	A chaque usage repris par le vétérinaire.
DIB Emballage et bidons vides de produits phytosanitaires	2 sacs/an	Local phytosanitaire	Une fois par an par les distributeurs.

7 – AUTO-EVALUATION

Le projet du GAEC PORS devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- Les effectifs volailles reviennent à leur autorisation initiale de 1991, complété par l'APC de 2010.
- Il y a peu de construction
- La production d'azote était de 32 248 uN (avant exportation) et sera de 30443 uN après projet
- Ni le siège ni le plan d'épandage sont en BVAV ou ZCSE
- L'exploitation et le plan d'épandage ne sont pas dans un périmètre de captage
- Le bâtiment le plus proche se trouve à 1.7 km et la parcelle la plus proche se trouve à 840 m de la zone Natura 2000.
- Il n'y a pas de tiers à moins de 100 m des bâtiments ni de forage sur l'exploitation.

Annexe N°1 « information nominative »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

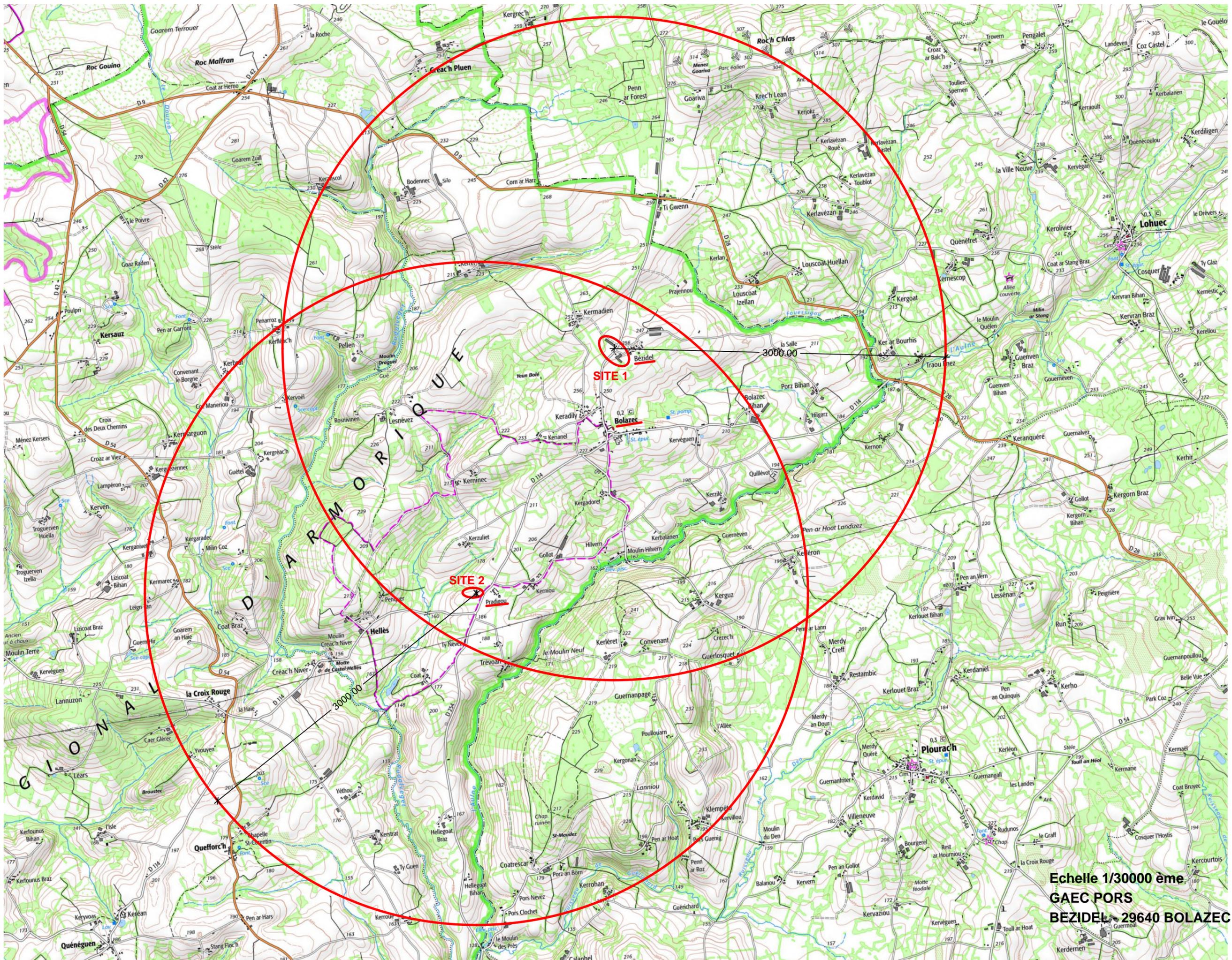
Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE N°3 PLAN AU 1/25000^{ème}



SITE 1

SITE 2

Bolazec

Echelle 1/30000 ème
GAEC PORS
BEZIDEL - 29640 BOLAZEC

ANNEXE N4 PHOTOS

Photo aérienne BEZIDEL



(sans échelle)



Vue environnement proche poulailler V1 (sans échelle) Prise de vue 1



Site bovin Bézidel vue de la voie d'accès. (sans échelle) Prise de vue 2

Au vu de l'environnement bocager, les sites de Bézidel sont très peu visibles des voies publiques.

Photo aérienne Pradigou (sans échelle)





Vue Pradigou de la voie d'accès. Prise de vue 3 (*sans échelle*)

ANNEXE N°6 PLAN AU 1/2000^{ème} DES ABORDS DE L'INSTALLATION
PLAN AU 1/650^{ème} DE L'INSTALLATION

AVANT PROJET

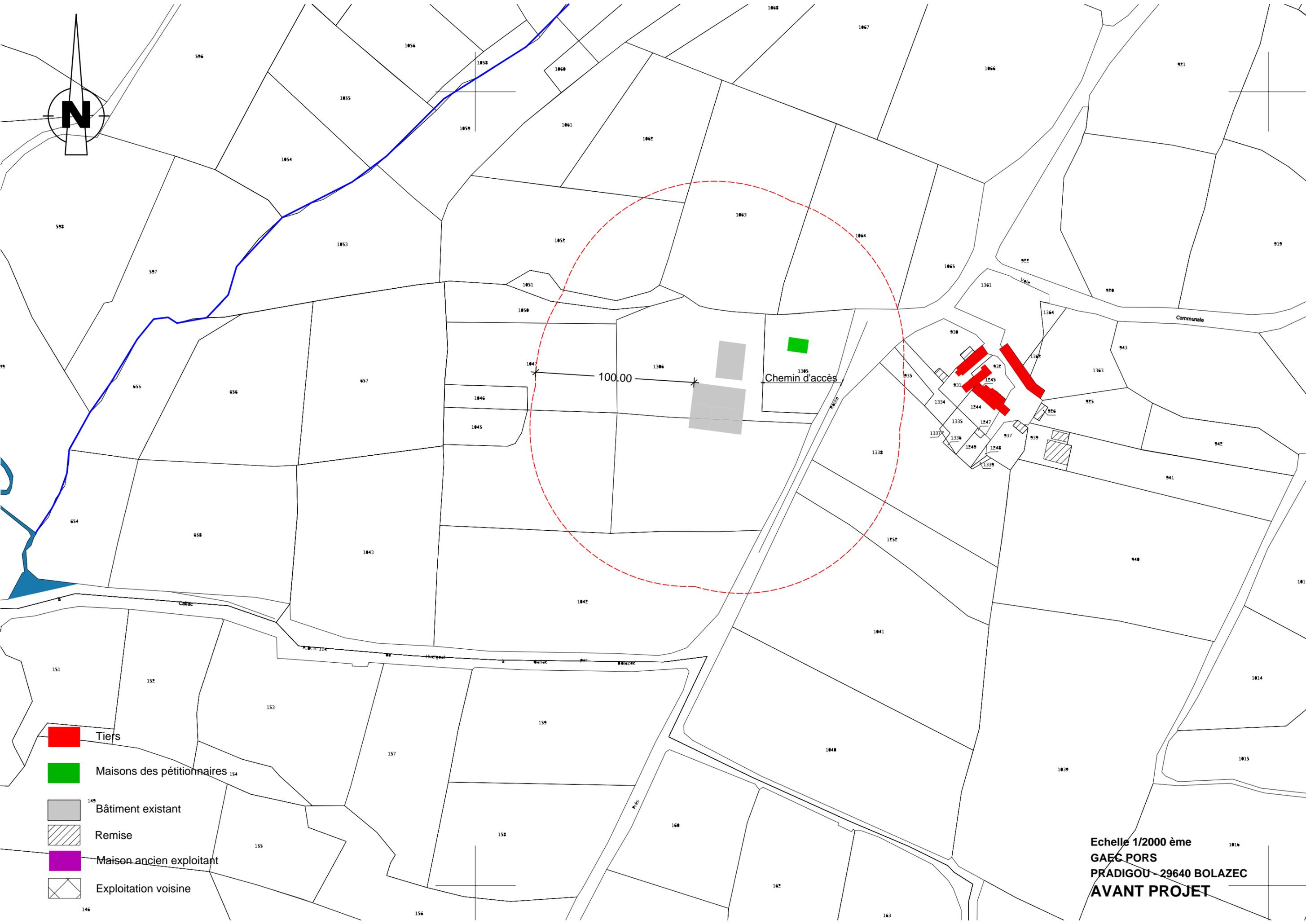


100.00

Chemin d'accès

-  Tiers
-  Maisons des pétitionnaires
-  Bâtiment existant
-  Remise
-  Maison ancien exploitant
-  Exploitation voisine

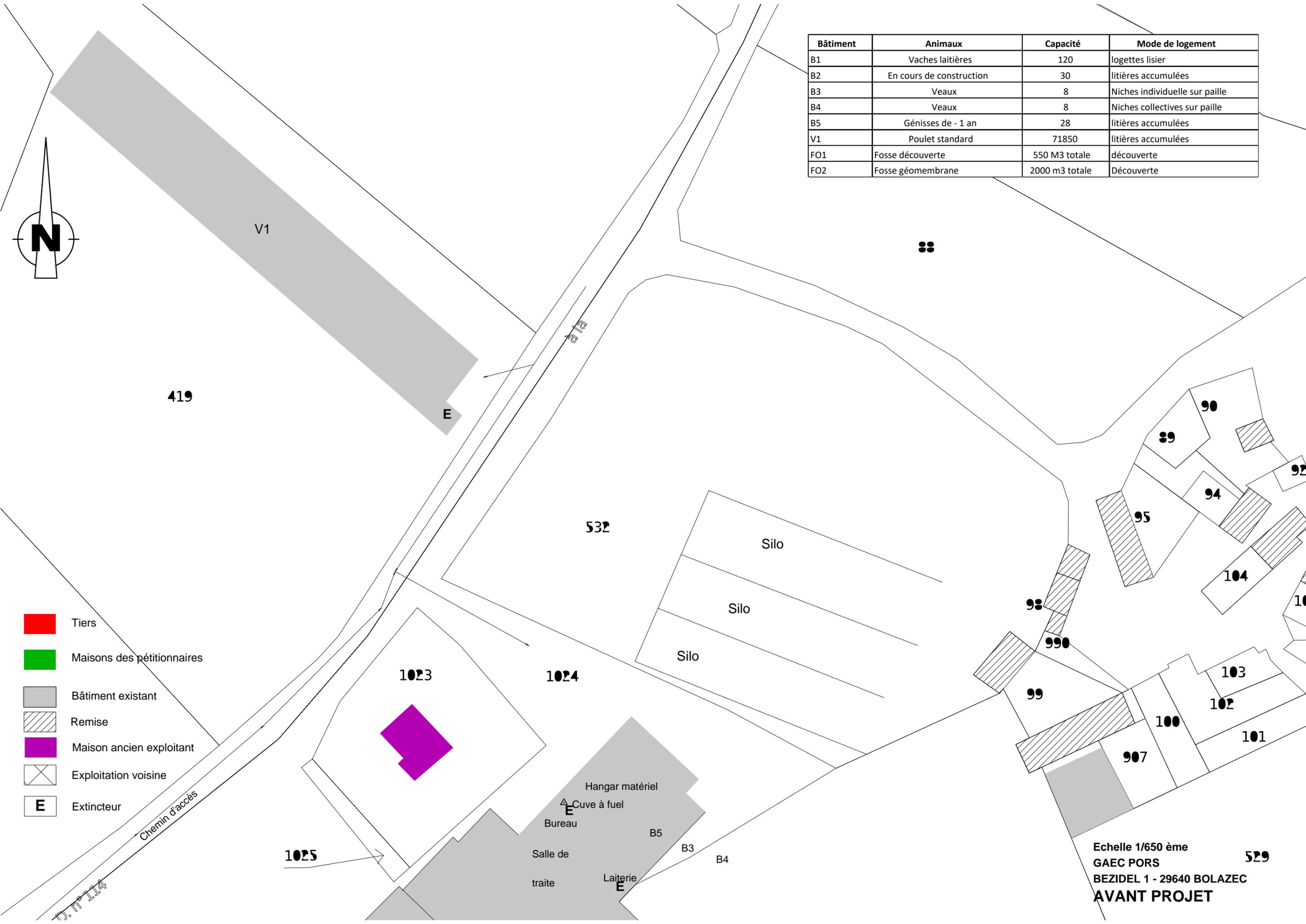
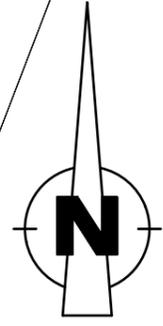
Echelle 1/2000 ème
GAEC PORS
BEZIDEL - 29640 BOLAZEC
AVANT PROJET



-  Tiers
-  Maisons des pétitionnaires
-  Bâtiment existant
-  Remise
-  Maison ancien exploitant
-  Exploitation voisine

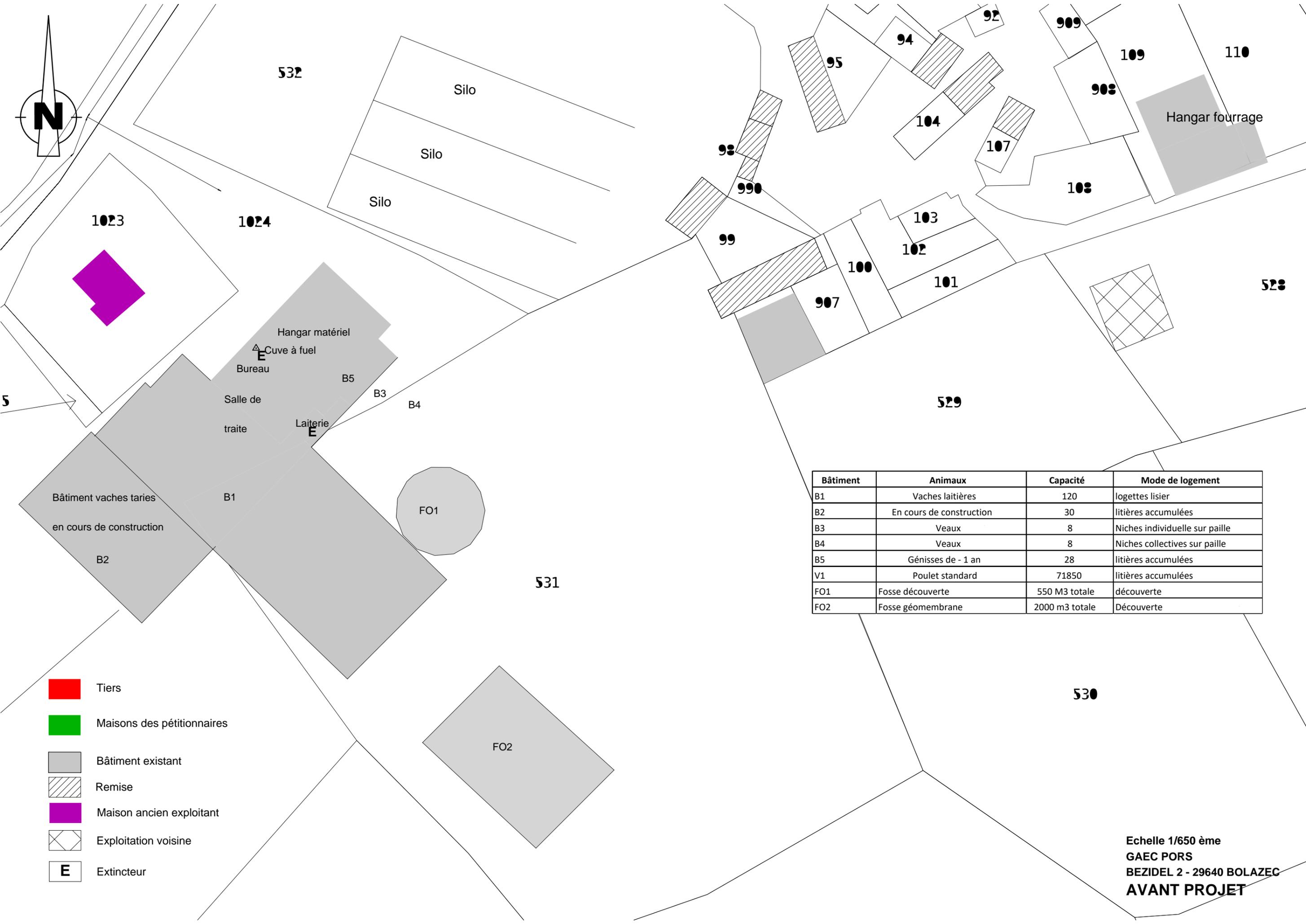
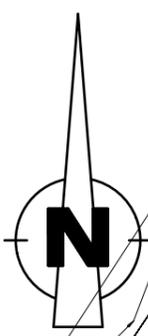
Echelle 1/2000 ème
GAEC PORS
PRADIGOU - 29640 BOLAZEC
AVANT PROJET

Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B1	Vaches laitières	120	logettes lisier
B2	En cours de construction	30	litières accumulées
B3	Veaux	8	Niches individuelle sur paille
B4	Veaux	8	Niches collectives sur paille
B5	Génisses de - 1 an	28	litières accumulées
V1	Poulet standard	71850	litières accumulées
FO1	Fosse découverte	550 M3 totale	découverte
FO2	Fosse géomembrane	2000 m3 totale	Découverte



- Tiers
- Maisons des pétitionnaires
- Bâtiment existant
- Remise
- Maison ancien exploitant
- Exploitation voisine
- E Extincteur

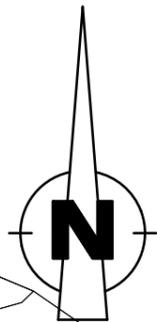
Echelle 1/650 ème
GAEC PORS
BEZIDEL 1 - 29640 BOLAZEC
AVANT PROJET



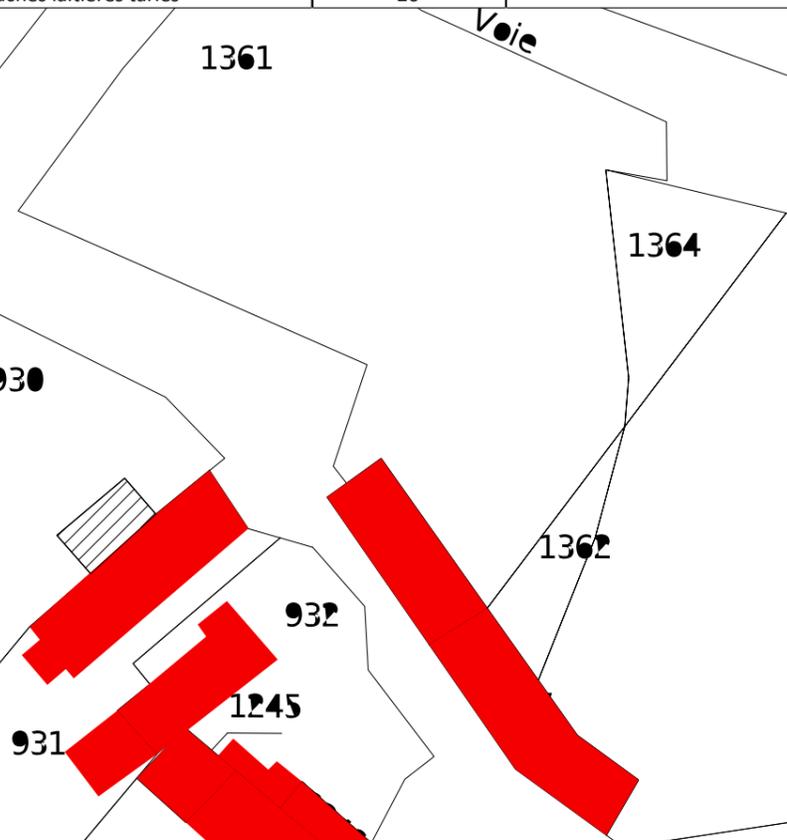
- Tiers
- Maisons des pétitionnaires
- Bâtiment existant
- Remise
- Maison ancien exploitant
- Exploitation voisine
- E Extincteur

Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B1	Vaches laitières	120	logettes lisier
B2	En cours de construction	30	litières accumulées
B3	Veaux	8	Niches individuelle sur paille
B4	Veaux	8	Niches collectives sur paille
B5	Génisses de - 1 an	28	litières accumulées
V1	Poulet standard	71850	litières accumulées
FO1	Fosse découverte	550 M3 totale	découverte
FO2	Fosse géomembrane	2000 m3 totale	Découverte

Echelle 1/650 ème
GAEC PORS
BEZIDEL 2 - 29640 BOLAZEC
AVANT PROJET

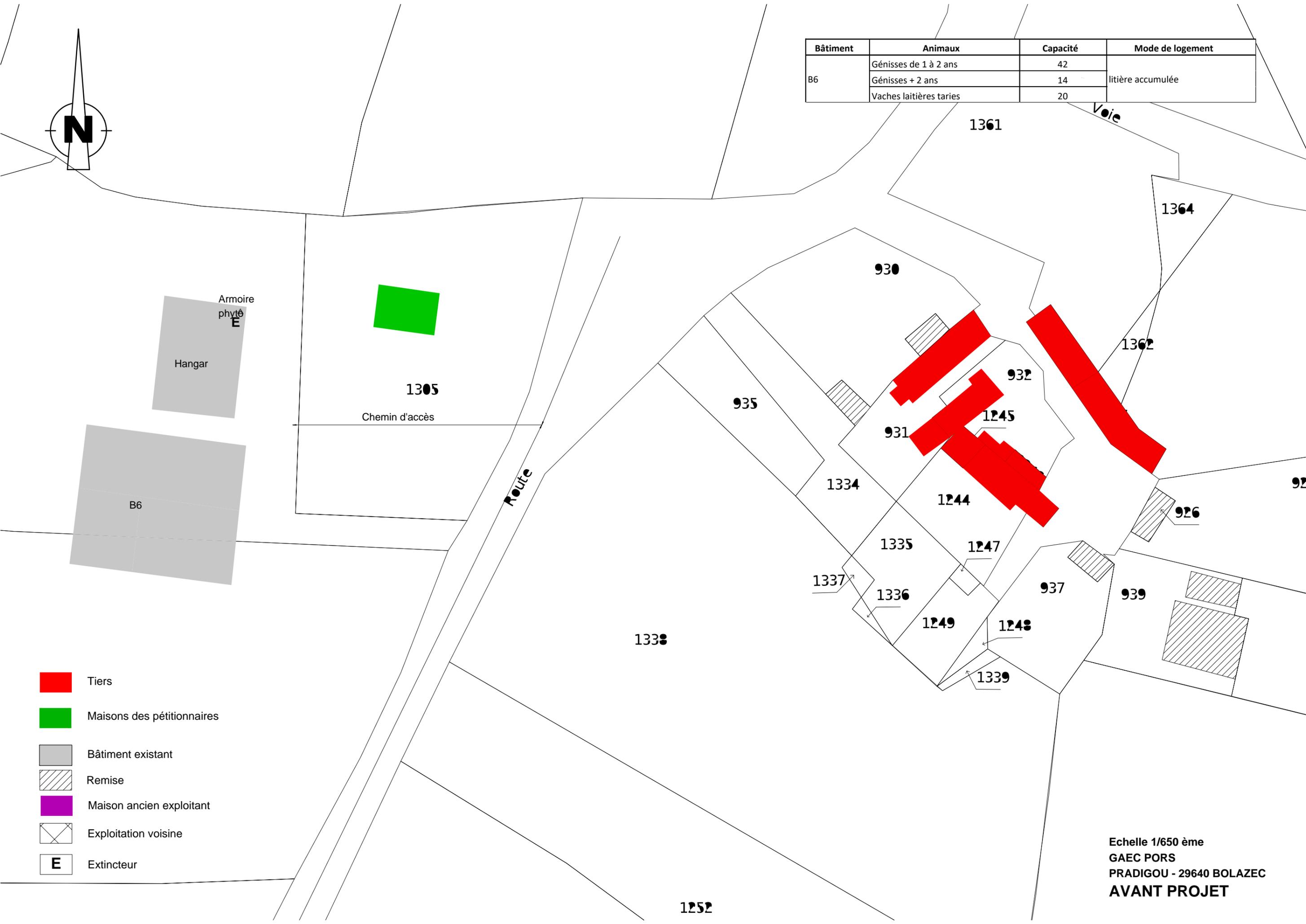


Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B6	Génisses de 1 à 2 ans	42	litière accumulée
	Génisses + 2 ans	14	
	Vaches laitières tarées	20	

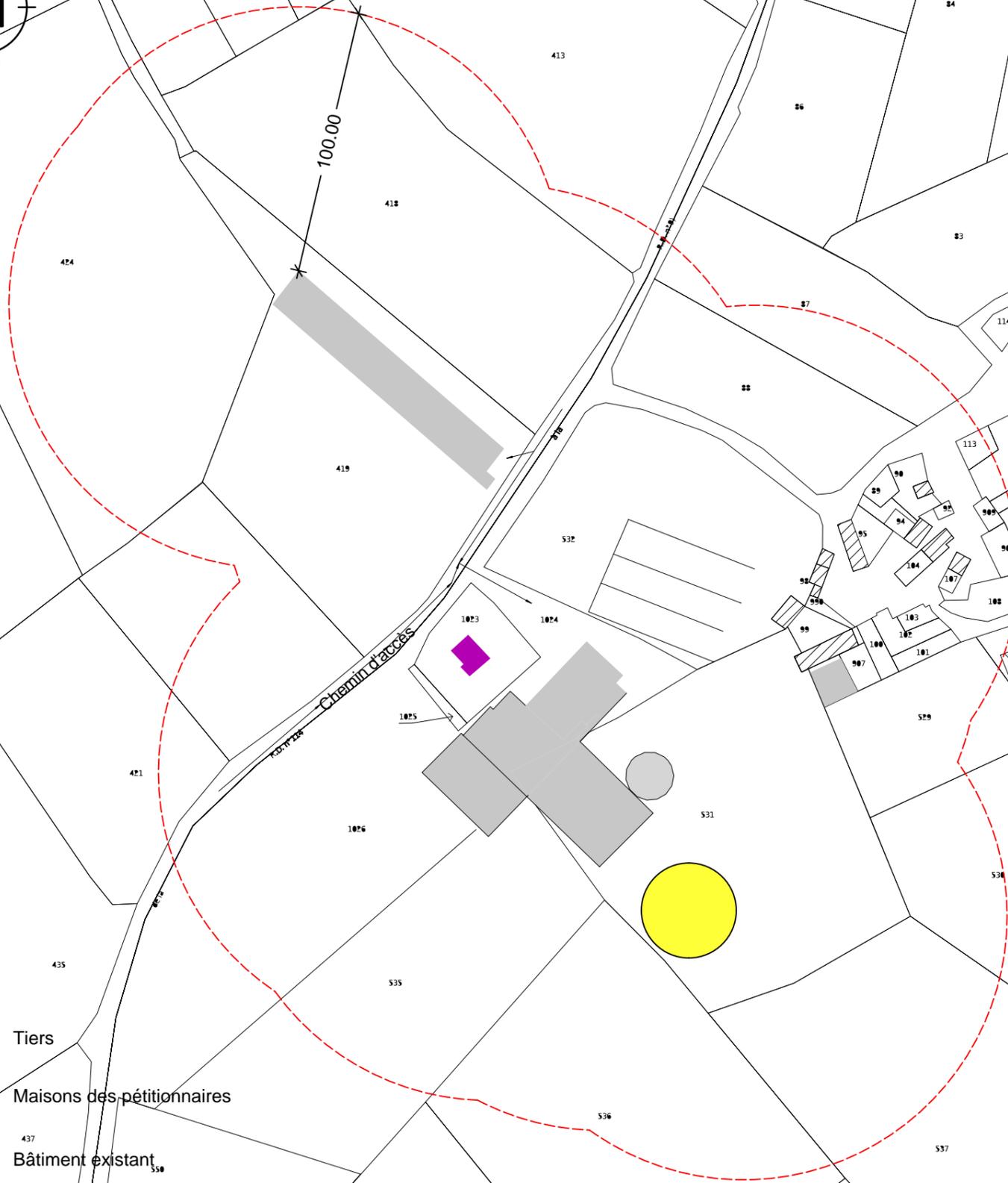
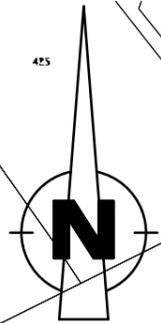


-  Tiers
-  Maisons des pétitionnaires
-  Bâtiment existant
-  Remise
-  Maison ancien exploitant
-  Exploitation voisine
-  Extincteur

Echelle 1/650 ème
 GAEC PORS
 PRADIGOU - 29640 BOLAZEC
 AVANT PROJET

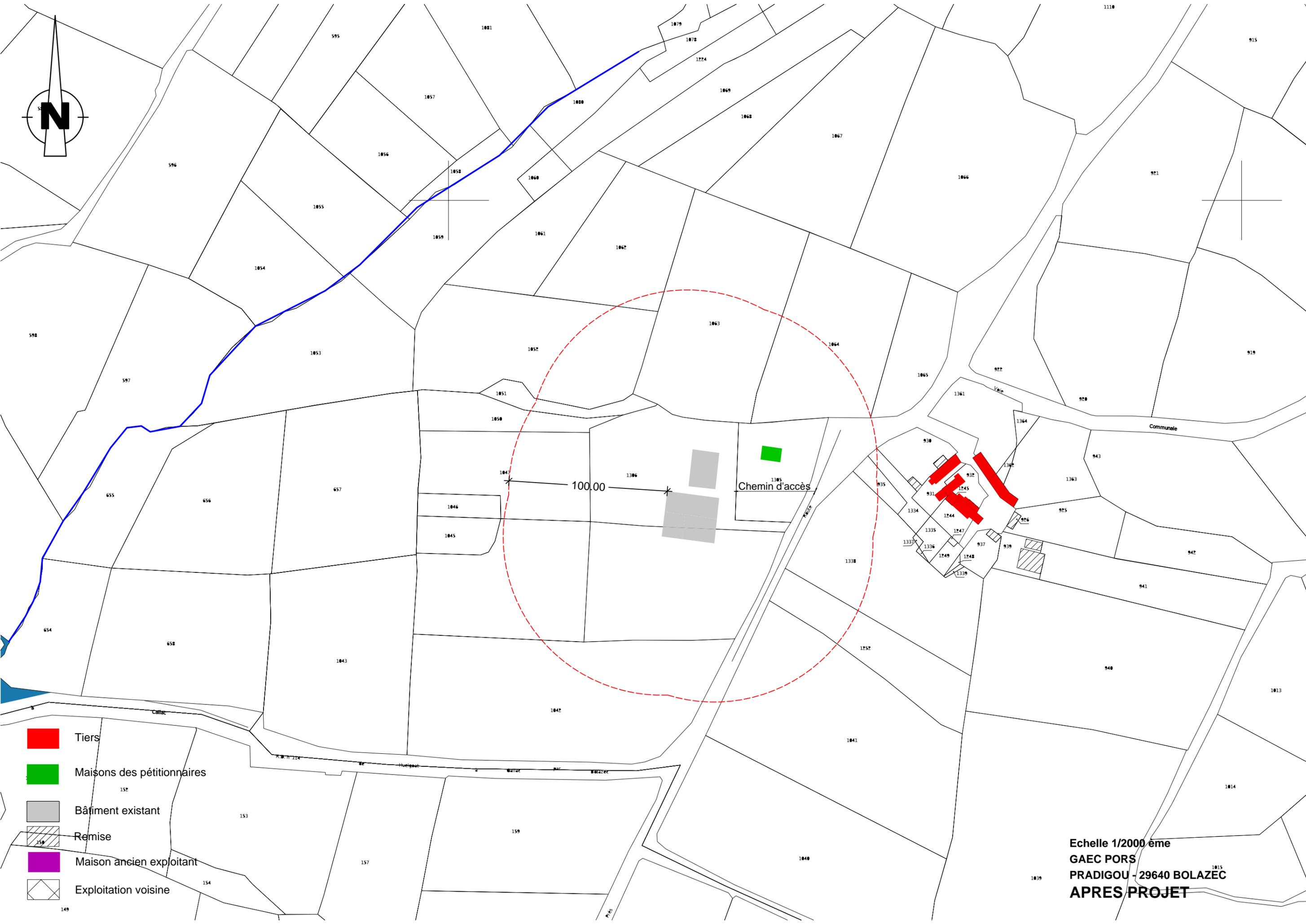


APRES PROJET



-  Tiers
-  Maisons des pétitionnaires
-  Bâtiment existant
-  Remise
-  Maison ancien exploitant
-  Exploitation voisine

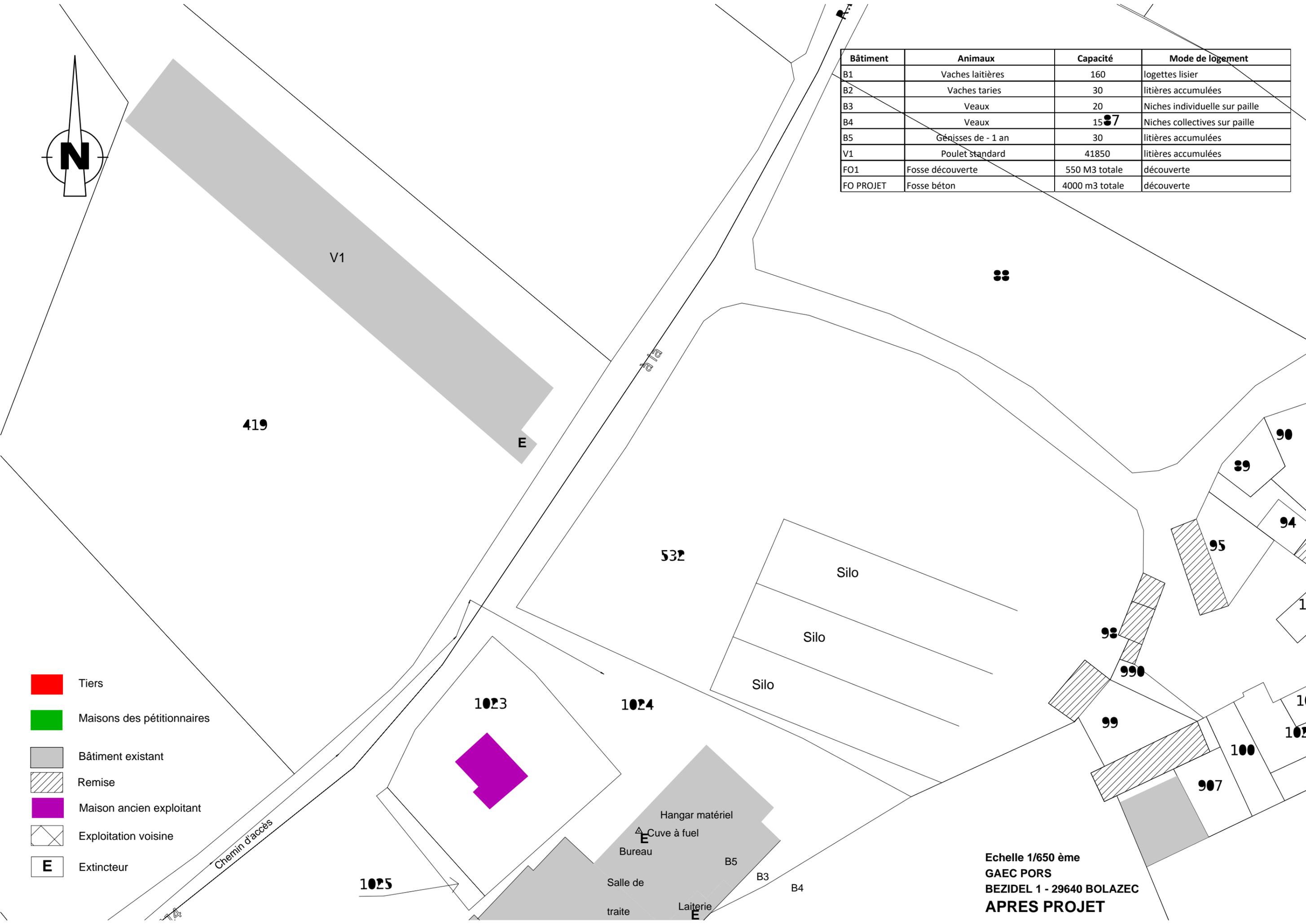
Echelle 1/2000 ème
GAEC PORS
BEZIDEL - 29640 BOLAZEC
APRES PROJET



- Tiers
- Maisons des pétitionnaires
- Bâtiment existant
- Remise
- Maison ancien exploitant
- Exploitation voisine

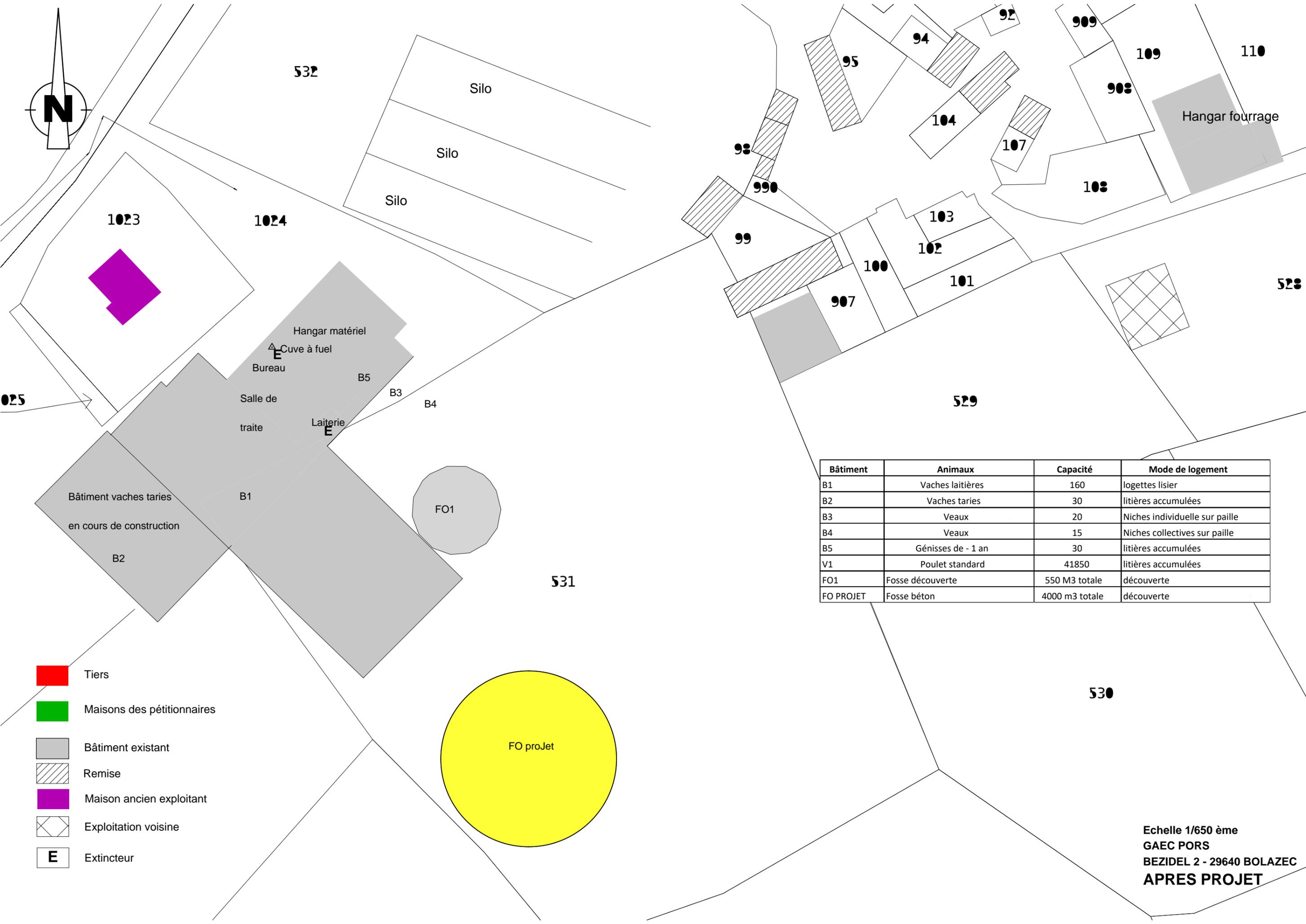
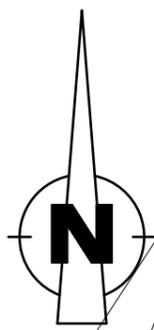
Echelle 1/2000^{eme}
GAEC PORS
PRADIGOU - 29640 BOLAZEC
APRES PROJET

Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B1	Vaches laitières	160	logettes lisier
B2	Vaches tarées	30	litières accumulées
B3	Veaux	20	Niches individuelle sur paille
B4	Veaux	1507	Niches collectives sur paille
B5	Génisses de - 1 an	30	litières accumulées
V1	Poulet standard	41850	litières accumulées
FO1	Fosse découverte	550 M3 totale	découverte
FO PROJET	Fosse béton	4000 m3 totale	découverte



- Tiers
- Maisons des pétitionnaires
- Bâtiment existant
- Remise
- Maison ancien exploitant
- Exploitation voisine
- E Extincteur

Echelle 1/650 ème
 GAEC PORS
 BEZIDEL 1 - 29640 BOLAZEC
 APRES PROJET

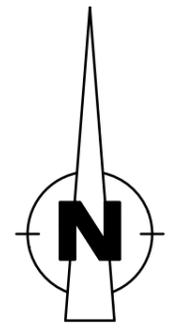


Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B1	Vaches laitières	160	logettes lisier
B2	Vaches taries	30	litières accumulées
B3	Veaux	20	Niches individuelle sur paille
B4	Veaux	15	Niches collectives sur paille
B5	Génisses de - 1 an	30	litières accumulées
V1	Poulet standard	41850	litières accumulées
FO1	Fosse découverte	550 M3 totale	découverte
FO PROJET	Fosse béton	4000 m3 totale	découverte

- Tiers
- Maisons des pétitionnaires
- Bâtiment existant
- Remise
- Maison ancien exploitant
- Exploitation voisine
- E Extincteur

Echelle 1/650 ème
 GAEC PORS
 BEZIDEL 2 - 29640 BOLAZEC
 APRES PROJET

1064



Bâtiment	Animaux	Capacité	Mode de logement
B6	Génisses de 1 à 2 ans	75	litière accumulée
	Génisses + 2 ans	15	
	Génisses de - 1 an	20	

922

1065

1361

Voie

1364

930

Armoire
phyto
E

Hangar

1305

Chemin d'accès

935

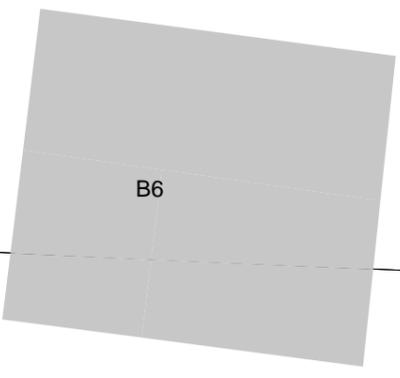
1362

932

1245

931

92



B6

Route

1334

1244

926

1335

1247

937

1337

1336

939

1249

1248

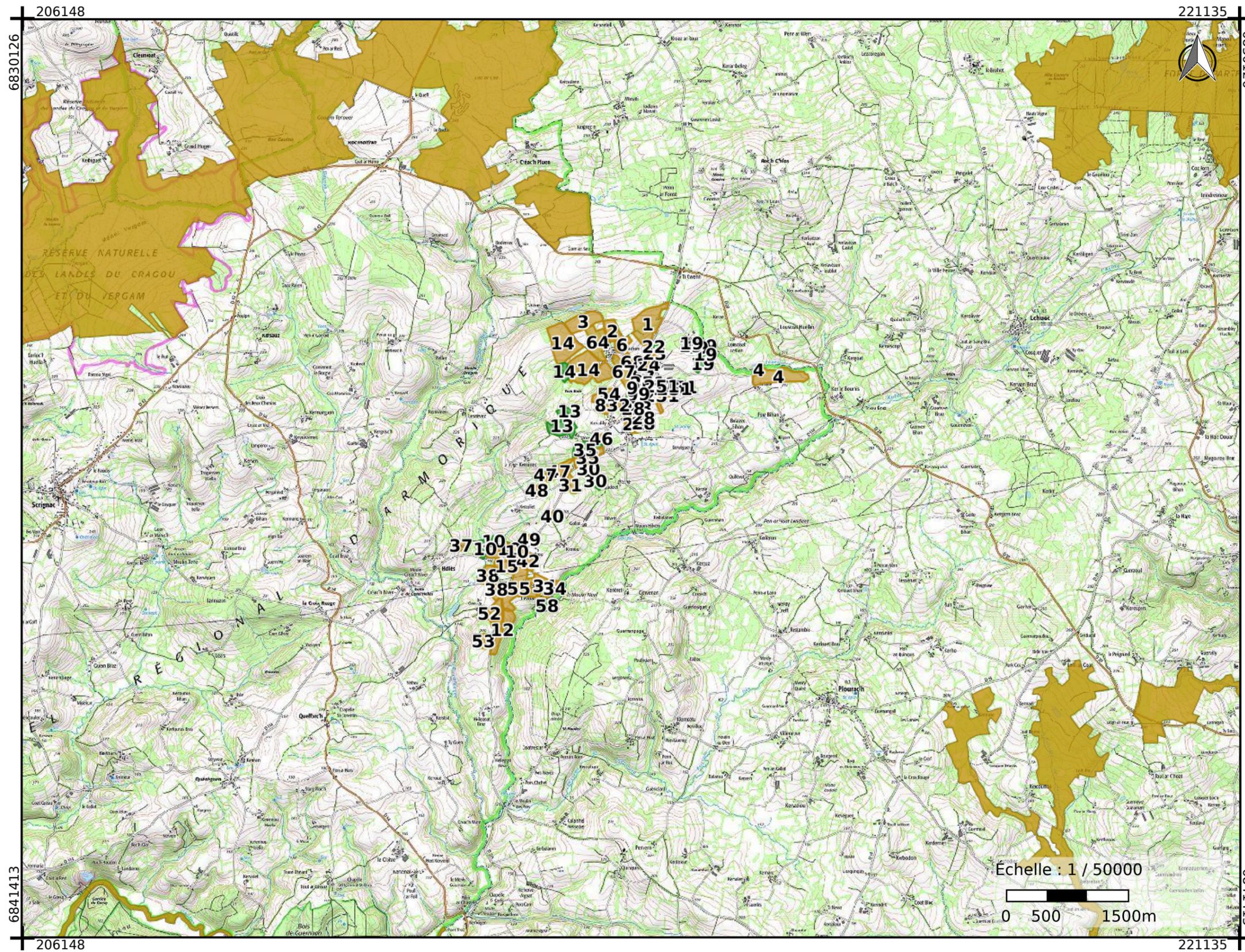
1339

1338

-  Tiers
-  Maisons des pétitionnaires
-  Bâtiment existant
-  Remise
-  Maison ancien exploitant
-  Exploitation voisine
-  Extincteur

Echelle 1/650 ème
 GAEC PORS
 PRADIGOU - 29640 BOLAZEC
 APRES PROJET

ANNEXE N°7 CARTE NATURA 2000



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023

Unité d'épandage : **Système cultural**

-  Cultures
-  Prairies non pâturées
-  Zones non agricoles

Fonds de plan : SCAN25 ® - IGN

Sources : INPN, IGN



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

ANNEXE N°8.2.1 PVEF

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha		Dose prévue N eff/ha	
	Cultures Fourrages	Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		K2O		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc		Total	de		à
				par U	par ha	par U	par ha	par U	par ha													
1	Blé	75.0 q	export	2.	188	1.	83	1.7	128	3.0	225	52	4	0	21	30	-30	112	113	93	133	113
1	Colza (grain)	35.0 q	export	7.	245	2.	88	10.0	350	6.5	228	76	5	0	1	30	-30	134	93	73	113	93
1	Blé	75.0 q	export	2.	188	1.	83	1.7	128	3.0	225	52	4	0	1	30	-30	92	133	113	153	133
1	Mais ensilage	14.0 tMS	export	12.	175	5.	77	12.5	175	14.0	196	72	5	0	1	10	-30	108	88	68	108	108
1	Mais ensilage	14.0 tMS	export	12.	175	5.	77	12.5	175	14.0	196	72	5	0	1	10	-30	108	88	68	108	90
1	dérobée - rgi	4.0 tMS	fauche	22.	88	6.	26	22.0	88	25.0	100	33	2	0	1	0	0	58	42	22	62	45
1	Mais ensilage	14.0 tMS	export	12.	175	5.	77	12.5	175	14.0	196	72	5	0	21	10	-30	128	68	48	88	85
1	dérobée - rgi	3.5 tMS	fauche	22.	77	6.	23	22.0	77	25.0	88	33	2	0	1	0	0	58	30	10	50	36
2	Pr fauche Gram	10.0 tMS	fauche	20.	200	6.	60	20.0	200	20.0	200	90	4	0	1	0	0	130	99	79	119	99
3	Pr fauche tardive	3.0 tMS	fauche	15.	45	6.	18	20.0	60	15.0	45	55		0	1	0	0	55	0	0	6	0

Synthèse et bilans du projet agricole sur l'exploitation

GAEC PORS

BOLAZEC

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	50.0
Colza (oléagineux)	10.0
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	94.7
Autres fourrages	
Prairies de fauche	30.0
Prairies pâturées	
Total	184.7

Parcours volailles	0.0
Dérobées pâturées	0.0
Autres dérobées	81.0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	30443	165	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	8148	44	
N total (kg)	38591	209	

9.1) Comparaison des apports de N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	30443	77%
Exportations	39617	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	38591	209.0	
dont restitution au pâturage	0	0.0	
dont épandage N organique	30443	164.9	
dont fertilisation minérale	8148	44.1	
Exportation par les récoltes	39617	214.6	
Solde BGA (apport-export)	-1025	-5.6	50
Solde BGA hors légumineuses *	-1025	-5.6	

7.1) Bilan fourrager

> Fourrages produits sur l'exploitation	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	234		234
Maïs ensilage	1326		1326
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	304		304
Total	1863	0	1863

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	1863

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	219	6.2	1355
Autres bovins	81	6.2	502
Autres herbivores	0	6.2	0
Total besoins en t de MS			1857

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	7
Taux de couverture des besoins	100%

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0.0 ha equiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	15193	82.3	
dont Restitutions pâturage	0	0.0	
Epannage P organique	13307	72.1	
Fertilisation minérale	1886	10.2	
Exportation par les récoltes	15669	84.9	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	-477	-2.6	97%

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	38978	211
Exportations par les cultures	37807	205

Informations complémentaires :

ANNEXE N°8.2.2 PLAN D'EPANDAGE

Commune	N° îlot PAC	Surface îlot Ha	BVC	Surface exploitée Ha	Cultures	Nature du sol			Aptitude à l'épandage	S.P.E. 15 m Ha	S.P.E. 50 m Ha	S.P.E. 100 m Ha	Surface d'épandage retenue	Observations	Phosphore : Risque identifié	Mesures anti-érosives	
						Excès d'eau	Capacité rétention	Pente								Existantes ou prévues	
BOLAZEC	1.1	12.25	HBVC	12.25	C	2	2	2	2	12.25	12.25	12.25	12.25		Faible		
BOLAZEC	2.1	4.09	HBVC	4.09	C	2	2	2	2	4.09	4.09	3.88	4.09	Habitation	Faible		
BOLAZEC	3.1	7.17	HBVC	7.17	C	2	2	2	2	7.17	7.17	7.17	7.17		Faible		
BOLAZEC	4.1	0.21	HBVC	0.21	C	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Cours d'eau, zone humide	Fort		Zone boisée, parcelles non épandable toutes déjections
BOLAZEC	4.2	9.85	HBVC	9.85	C	2	2	2	2	9.82	9.62	8.90	9.82	Cours d'eau, habitation	Moyen		Présence d'une bande enherbée et boisée
BOLAZEC	6.1	2.14	HBVC	2.14	C	2	2	2	2	2.14	2.00	1.31	2.14	Habitation	Faible		
BOLAZEC	8.1	2.55	HBVC	2.55	C	2	2	2	2	2.55	2.54	2.18	2.55	Habitation	Faible		
BOLAZEC	9.1	0.90	HBVC	0.90	C	2	2	2	2	0.90	0.90	0.90	0.90		Faible		
BOLAZEC	9.2	1.72	HBVC	1.72	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Habitation, zone humide	Fort		Parcelle non épandable toutes déjections
BOLAZEC	9.3	0.85	HBVC	0.85	UNA	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Zone humide			
BOLAZEC	10.2	2.26	HBVC	2.26	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Cours d'eau, zone humide	Fort		Parcelle non épandable toutes déjections
BOLAZEC	10.3	6.48	HBVC	6.48	C	2	2	2	2	6.03	6.03	6.01	6.03	Cours d'eau, zone humide	Moyen		Présence d'une bande enherbée
BOLAZEC	10.4	0.62	HBVC	0.62	PF	2	2	2	2	0.21	0.21	0.21	0.21	Cours d'eau	Moyen		Présence d'une bande enherbée
BOLAZEC	10.5	0.10	HBVC	0.10	UNA	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	UNA			
BOLAZEC	12.1	4.37	HBVC	4.37	C	2	2	1	1	4.37	0.00	0.00	4.37	Zone de pente	Faible		Distant du cours d'eau
BOLAZEC	13.1	0.85	HBVC	0.85	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Zone humide	Moyen		Présence d'une zone boisée
BOLAZEC	13.3	6.55	HBVC	6.55	PF	2	2	2	2	6.55	6.31	5.61	6.55	Habitation	Faible		
BOLAZEC	14.1	12.47	HBVC	12.47	C	2	2	2	2	12.47	12.47	12.47	12.47		Faible		
BOLAZEC	14.2	15.20	HBVC	15.20	C	2	2	2	2	15.20	15.20	15.20	15.20	Habitation	Faible		
BOLAZEC	14.3	1.38	HBVC	1.38	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Zone humide	Moyen		Parcelle non épandable toutes déjections
BOLAZEC	15.1	3.17	HBVC	3.17	C	2	2	2	2	3.17	3.17	3.17	3.17		Faible		
BOLAZEC	19.1	0.63	HBVC	0.63	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Habitation, zone humide, Znieff	Faible		Parcelle en herbe non épandable toutes déjections
BOLAZEC	19.2	0.19	HBVC	0.19	PF	2	2	1	1	0.00	0.00	0.00	0.00	Znieff, zone de pente	Faible		Parcelle non épandable toutes déjections, zone enherbée dans le bas de la pente
BOLAZEC	19.3	2.87	HBVC	2.87	PF	2	2	1	1	2.87	0.00	0.00	2.87	Cours d'eau, zone de pente	Faible		Parcelle épandable uniquement en déjection de type I, présence d'une zone boisée, talus discontinu
BOLAZEC	19.4	2.29	HBVC	2.29	PF	2	2	2	2	2.29	2.29	2.29	2.29		Faible		
BOLAZEC	19.5	1.15	HBVC	1.15	PF	2	2	1	1	1.15	0.00	0.00	1.15	Zone de pente	Faible		
BOLAZEC	19.6	0.01	HBVC	0.01	PF	2	2	1	1	0.00	0.00	0.00	0.00	Znieff, zone de pente	Faible		
BOLAZEC	19.7	0.01	HBVC	0.01	PF	2	2	1	1	0.00	0.00	0.00	0.00	Znieff, zone de pente	Faible		
BOLAZEC	22.1	0.20	HBVC	0.20	PF	2	2	2	2	0.20	0.20	0.20	0.20		Faible		
BOLAZEC	23.1	0.42	HBVC	0.42	C	2	2	2	2	0.42	0.42	0.42	0.42		Faible		
BOLAZEC	24.1	0.42	HBVC	0.42	C	2	2	2	2	0.42	0.42	0.42	0.42		Faible		
BOLAZEC	28.1	1.19	HBVC	1.19	PF	2	2	2	2	1.19	1.19	0.92	1.19	Habitation,	Faible		
BOLAZEC	28.2	1.25	HBVC	1.25	C	2	2	2	2	1.25	1.25	1.25	1.25		Faible		
BOLAZEC	28.3	0.69	HBVC	0.69	PF	2	2	2	2	0.69	0.69	0.69	0.69		Faible		
BOLAZEC	28.5	2.86	HBVC	2.86	C	2	2	2	2	2.84	2.31	1.08	2.84	Habitation	Faible		
BOLAZEC	28.6	0.76	HBVC	0.76	PF	2	2	2	2	0.76	0.76	0.76	0.76		Faible		
BOLAZEC	30.1	1.01	HBVC	1.01	C	2	2	2	2	1.01	1.01	1.01	1.01		Faible		
BOLAZEC	30.2	0.92	HBVC	0.92	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Zone humide	Moyen		Parcelle non épandable toutes déjections
BOLAZEC	31.1	2.39	HBVC	2.39	C	2	2	2	2	2.39	2.39	2.39	2.39		Faible		
BOLAZEC	32.1	0.83	HBVC	0.83	C	2	2	2	2	0.83	0.60	0.10	0.83	Habitation	Faible		
BOLAZEC	34.1	0.80	HBVC	0.80	C	2	2	1	1	0.80	0.00	0.00	0.80	Habitation, zone de pente	Moyen		Parcelle épandable uniquement en déjection de type I, présence d'une zone boisée
BOLAZEC	34.2	4.23	HBVC	4.23	C	2	2	2	2	4.22	3.55	2.19	4.22	Habitation	Faible		
BOLAZEC	35.1	3.35	HBVC	3.35	PF	2	2	2	2	3.35	3.35	3.14	3.35	Habitation	Faible		
BOLAZEC	35.2	3.59	HBVC	3.59	C	2	2	2	2	3.59	3.59	3.59	3.59		Faible		
BOLAZEC	37.1	1.58	HBVC	1.58	C	2	2	1	1	1.58	0.00	0.00	1.58	Habitation, zone de pente	Faible		Parcelle épandable uniquement en déjection de type I, distant du cours d'eau
BOLAZEC	38.1	3.69	HBVC	3.69	C	2	2	1	1	3.65	0.00	0.00	3.65	Cours d'eau, zone de pente	Fort		Parcelle épandable uniquement en déjection de type I, présence d'une zone boisée
BOLAZEC	38.2	2.20	HBVC	2.20	C	2	2	2	2	2.20	2.20	2.20	2.20		Faible		
BOLAZEC	40.1	0.50	HBVC	0.50	C	2	2	2	2	0.50	0.50	0.50	0.50		Faible		
BOLAZEC	42.1	3.06	HBVC	3.06	C	2	2	2	2	3.06	3.06	2.74	3.06	Habitation	Faible		
BOLAZEC	46.1	0.74	HBVC	0.74	C	2	2	2	2	0.74	0.73	0.57	0.74	Habitation	Faible		
BOLAZEC	47.1	0.01	HBVC	0.01	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Zone humide	Faible		Présence d'une bande boisée
BOLAZEC	47.2	4.46	HBVC	4.46	C	2	2	2	2	4.46	4.46	4.46	4.46		Faible		
BOLAZEC	48.1	1.25	HBVC	1.25	C	2	2	2	2	1.25	1.25	1.25	1.25		Faible		
BOLAZEC	49.1	1.04	HBVC	1.04	C	2	2	1	1	1.04	0.00	0.00	1.04	Habitation, zone de pente	Faible		Parcelle épandable uniquement en déjection de type I, distant du cours d'eau
BOLAZEC	52.1	3.35	HBVC	3.35	C	2	2	2	2	3.35	3.35	3.26	3.35	Habitation	Faible		
BOLAZEC	53.1	0.88	HBVC	0.88	C	2	2	2	2	0.88	0.88	0.88	0.88		Faible		
BOLAZEC	54.1	1.28	HBVC	1.28	C	2	2	2	2	1.28	1.28	1.28	1.28		Faible		
BOLAZEC	55.1	10.96	HBVC	10.96	C	2	2	2	2	10.96	10.48	8.88	10.96	Habitation	Faible		
BOLAZEC	57.1	0.58	HBVC	0.58	UNA	2	2	2	2	0.00	0.00	0.00	0.00	UNA			
BOLAZEC	58.1	1.15	HBVC	1.15	PF	0	0	2	0	0.00	0.00	0.00	0.00	Cours d'eau, habitation, zone humide	Fort		Parcelle non épandable toutes déjections
BOLAZEC	64.1	7.48	HBVC	7.48	C	2	2	2	2	7.48	7.31	5.80	7.48	Habitation	Faible		
BOLAZEC	67.2	5.95	HBVC	5.95	C	2	2	2	2	5.95	5.81	5.35	5.95	Habitation	Faible		
BOLAZEC	68.1	1.42	HBVC	1.42	C	2	2	2	2	1.42	1.42	1.42	1.42		Faible		
BOLAZEC	251.1	0.14	HBVC	0.14	UNA	2	2	2	2	0.00	0.00	0.00	0.00	UNA			
BOLAZEC	251.2	1.11	HBVC	1.11	C	2	2	2	2	1.11	1.11	1.11	1.11		Faible		
BOLAZEC	251.3	0.10	HBVC	0.10	UNA	2	2	2	2	0.00	0.00	0.00	0.00	UNA			
BOLAZEC	251.4	1.15	HBVC	1.15	PF	2	2	2	2	1.15	1.15	1.15	1.15		Faible		
BOLAZEC	251.5	3.02	HBVC	3.02	C	2	2	2	2	3.02	3.02	3.02	3.02		Faible		
BOLAZEC	251.6	0.08	HBVC	0.08	UNA	2	2	2	2	0.00	0.00	0.00	0.00	UNA			
BOLAZEC	251.7	2.08	HBVC	2.08	C	2	2	2	2	2.08	2.08	2.08	2.08		Faible		
		186.50		186.50						174.35	156.07	145.66	174.35				

S.P.E. : Surface Potentielle d'Épandage

Aptitude à l'épandage		
sur surface épandable		%
- aptitude 2	158.89	91
- aptitude 1	15.46	9

surf. épandables		
assolement	surface potentielle d'épandage	surface d'épandage retenue

Commune N° îlot PAC	Surface îlot Ha	BVC	Surface exploitée Ha	Cultures	Nature du sol			Aptitude à l'épandage	S.P.E. 15 m Ha	S.P.E 50 m Ha	S.P.E. 100 m Ha	Surface d'épandage retenue	Observations	Phosphore : Risque identifié	Mesures anti-érosives	
					Excès d'eau	Capacité rétention	Pente								Existantes ou prévues	
Total			174.35	ha				total	186.50	174.35	174.35					
<i>sur surface agricole</i>				%				Légumineuses	0.00	0.00	0.00					
- aptitude 2			160.71	86				Cultures	154.70	153.94	153.94					
- aptitude 1			15.71	8				Prairies Permanentes pâturées	0.00	0.00	0.00					
- aptitude 0			10.08	5				Prairies temporaires pâturées	0.00	0.00	0.00					
Total			186.50	ha				Prairies Fauchées non pâturées	29.95	20.41	20.41					
								Prairies Permanentes fauchées	0.00	0.00	0.00					
								Usages non agricoles	1.85	0.00	0.00					
Surface recevant des déjections animales										SDN		174.35				

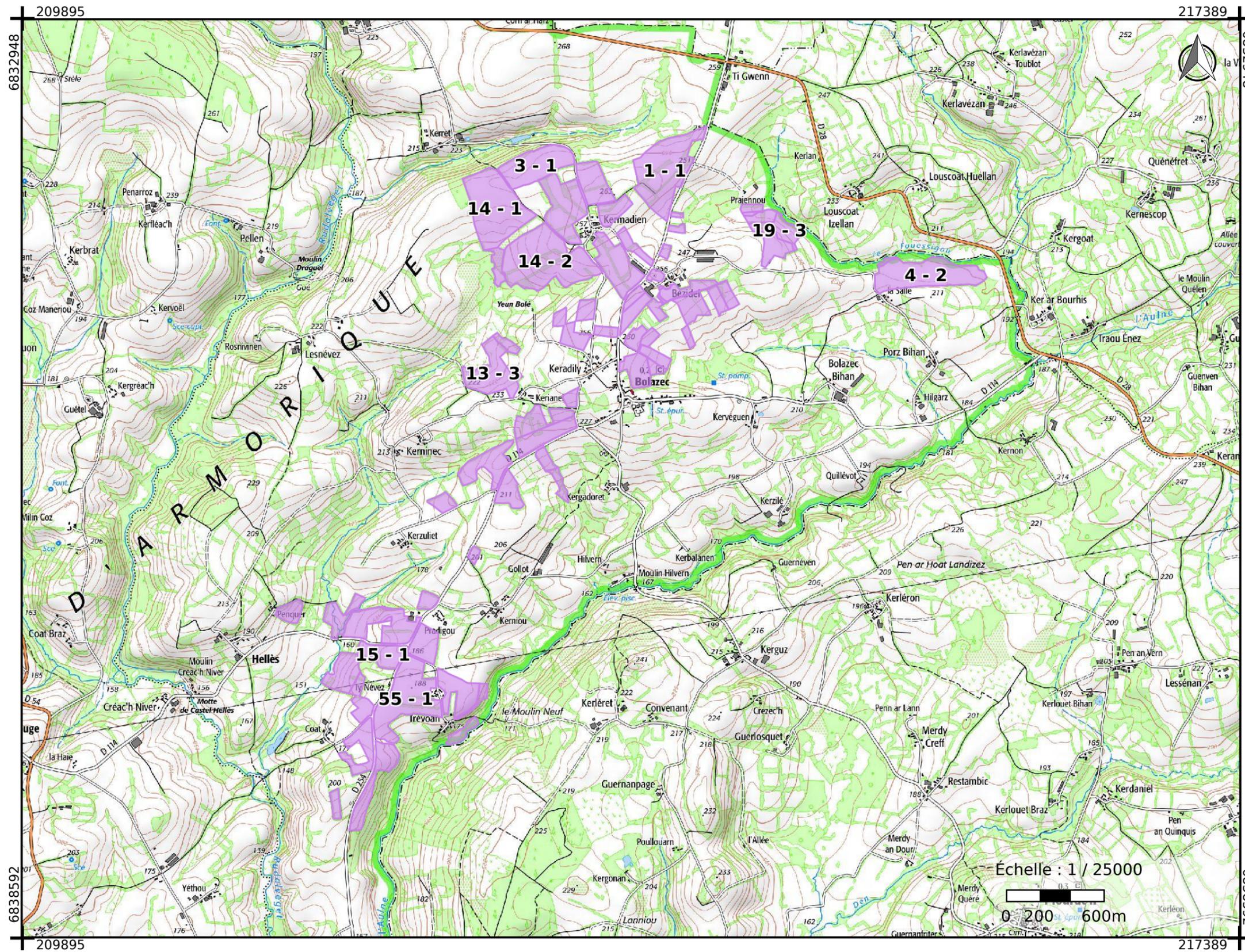
surfaces recevant des restitutions au pâturage comprises
(prairies pâturées et Cultures épandables)



145.66

BV	SPE	SPNE	SDN	SAU
HBVC	174.35	0	174.35	186.5
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0
	0	0	0	0

Commune	SAU	SPE	SNE
BOLAZEC	186.50	174.35	12.15
	0.00	0.00	0.00
TOTAL	186.50	174.35	12.15



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023

Unité d'épandage : Exploitations

 GAEC PORS

Fonds de plan : SCAN25 ® - IGN,
BDORTHO® - IGN

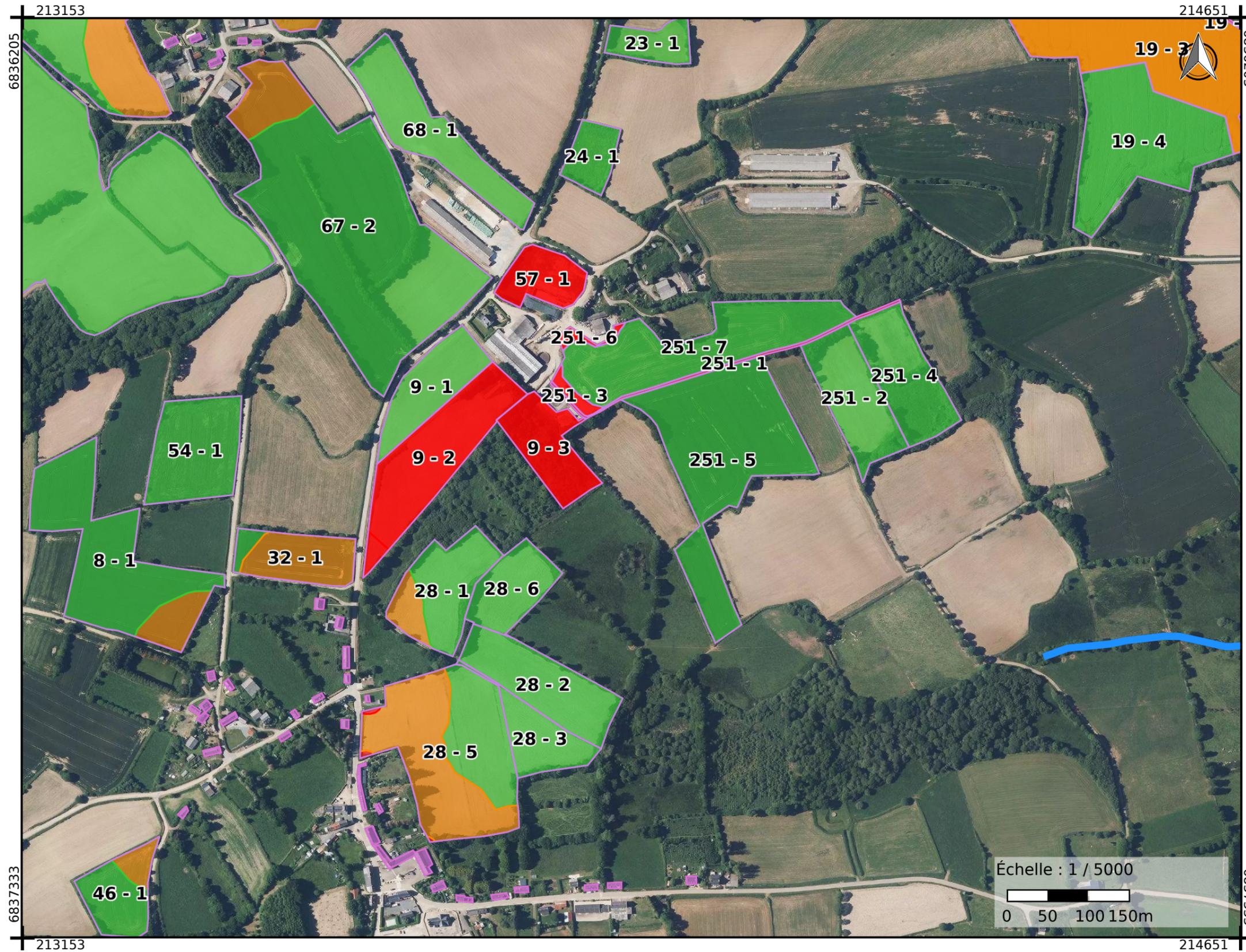
Sources : IGN, IGN - Synthèse des dates de
prise de vue

Échelle : 1 / 25000



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
 Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
 Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
 Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
 Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
 Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- technique non épandable
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

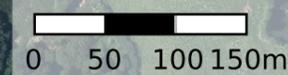
Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- tiers
- zones hydromorphes

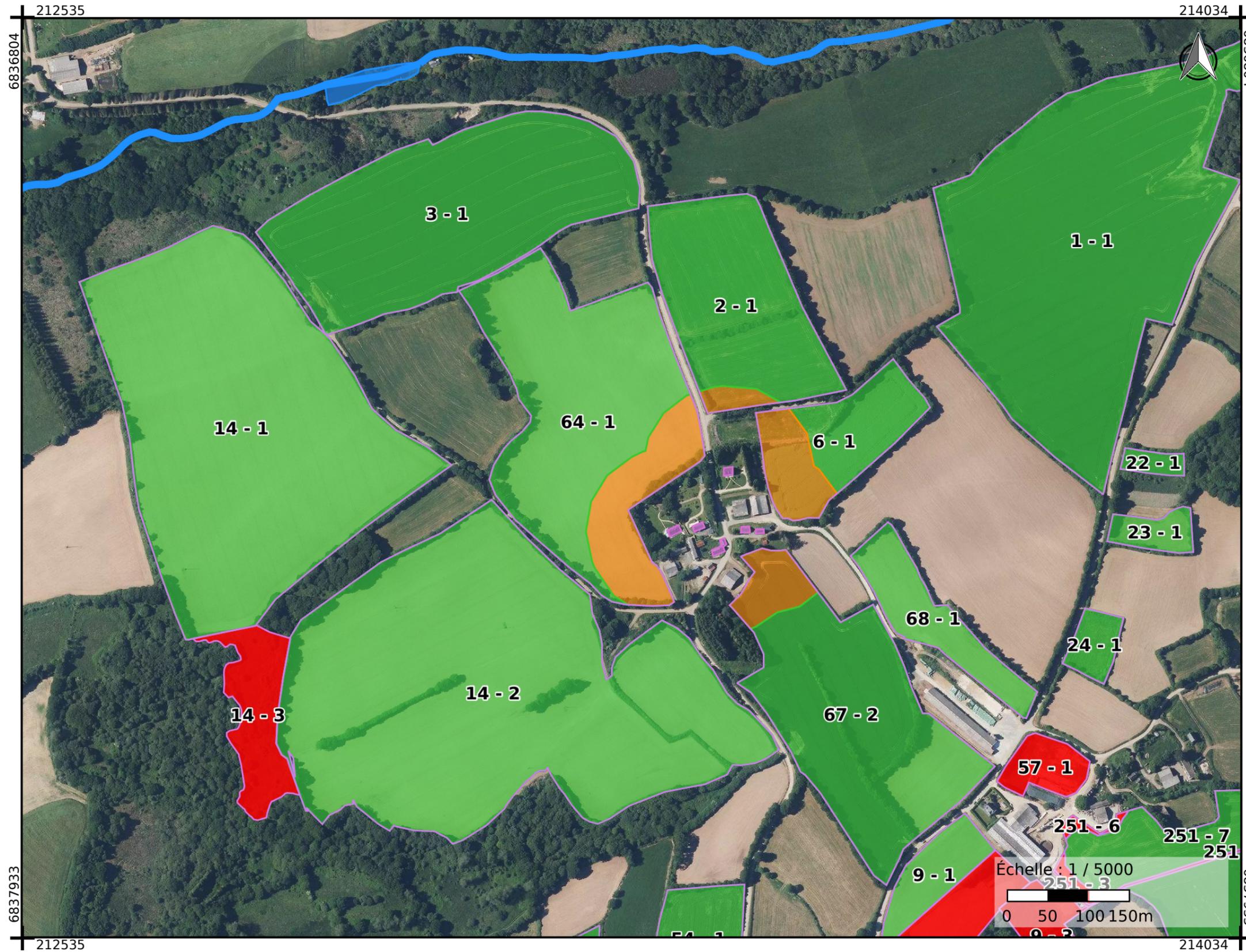
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

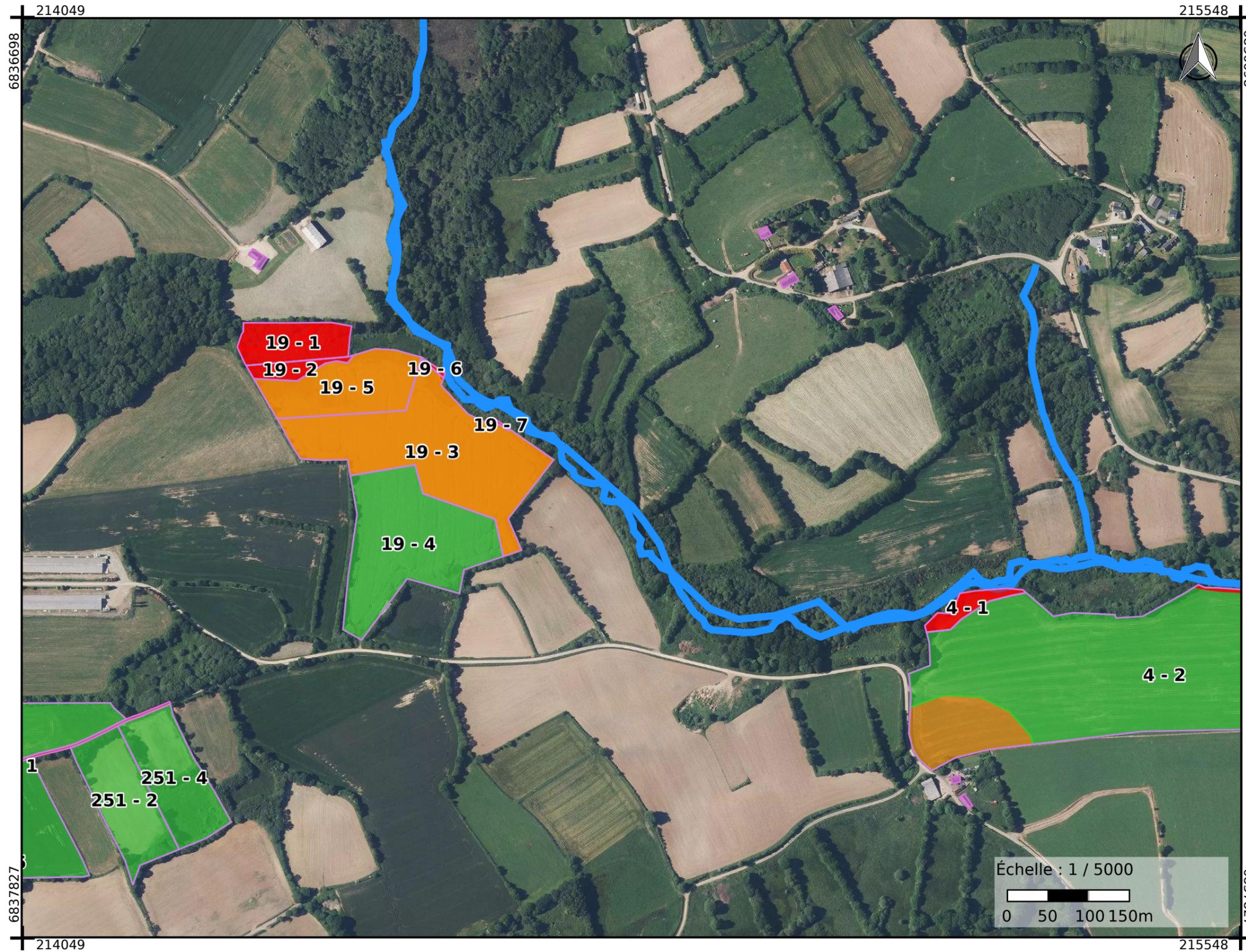
- cours d'eau + BE 10m
- cours d'eau + BE 10m
- technique non épandable
- tiers
- zones hydromorphes

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- technique non épandable
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

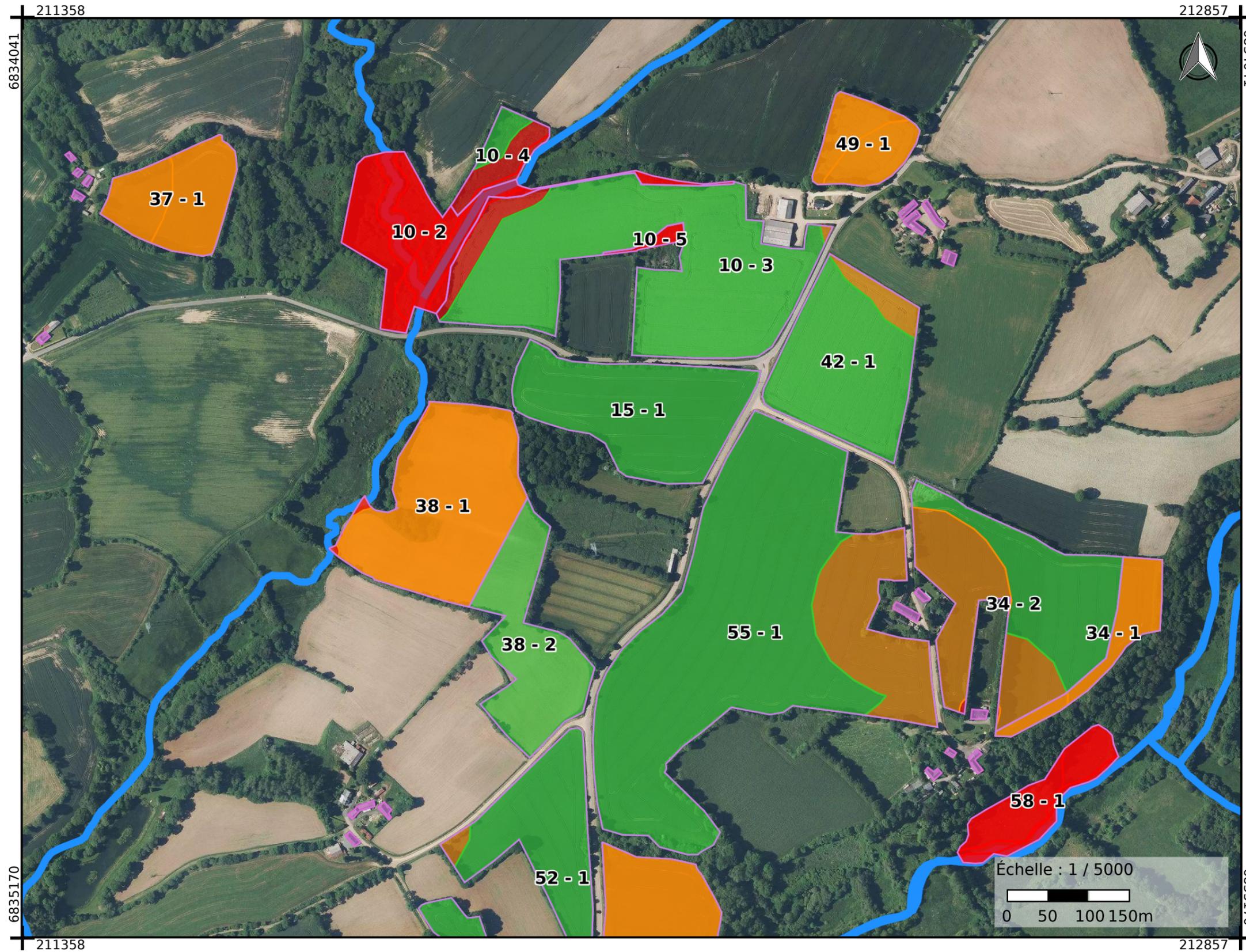
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

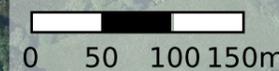
Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- cours d'eau et points d'eau 35m
- technique non épandable
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

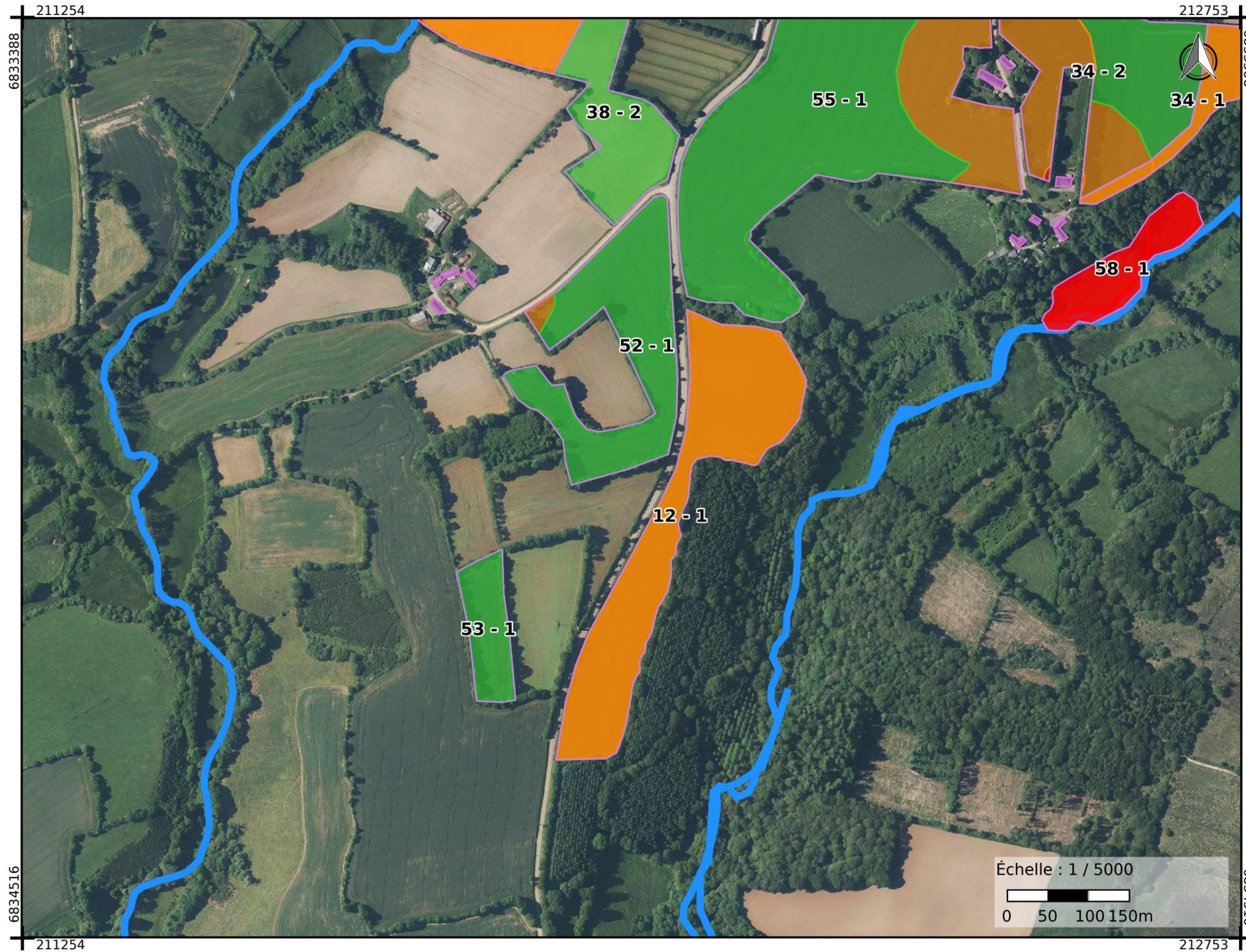
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfoui

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

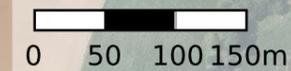
Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

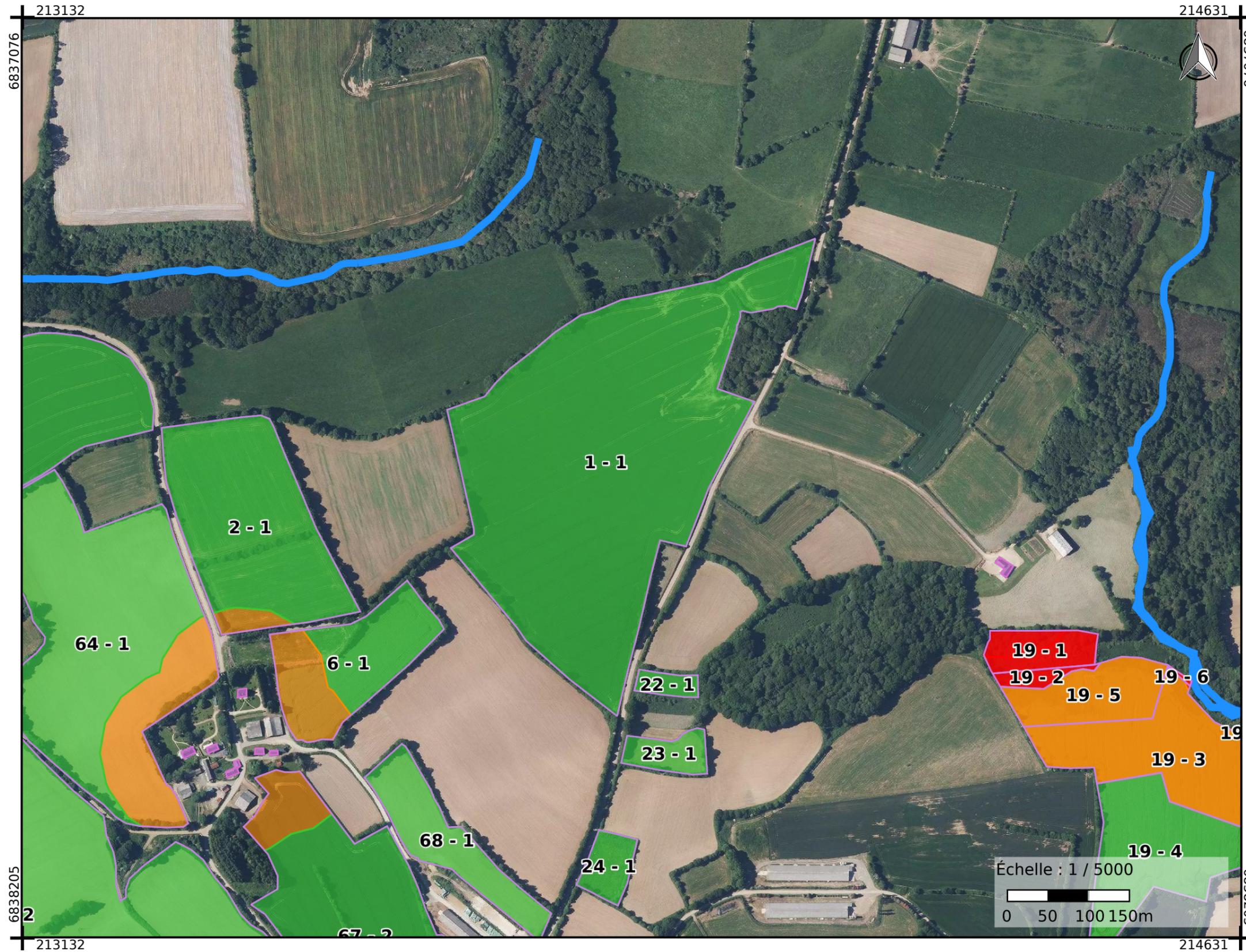
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

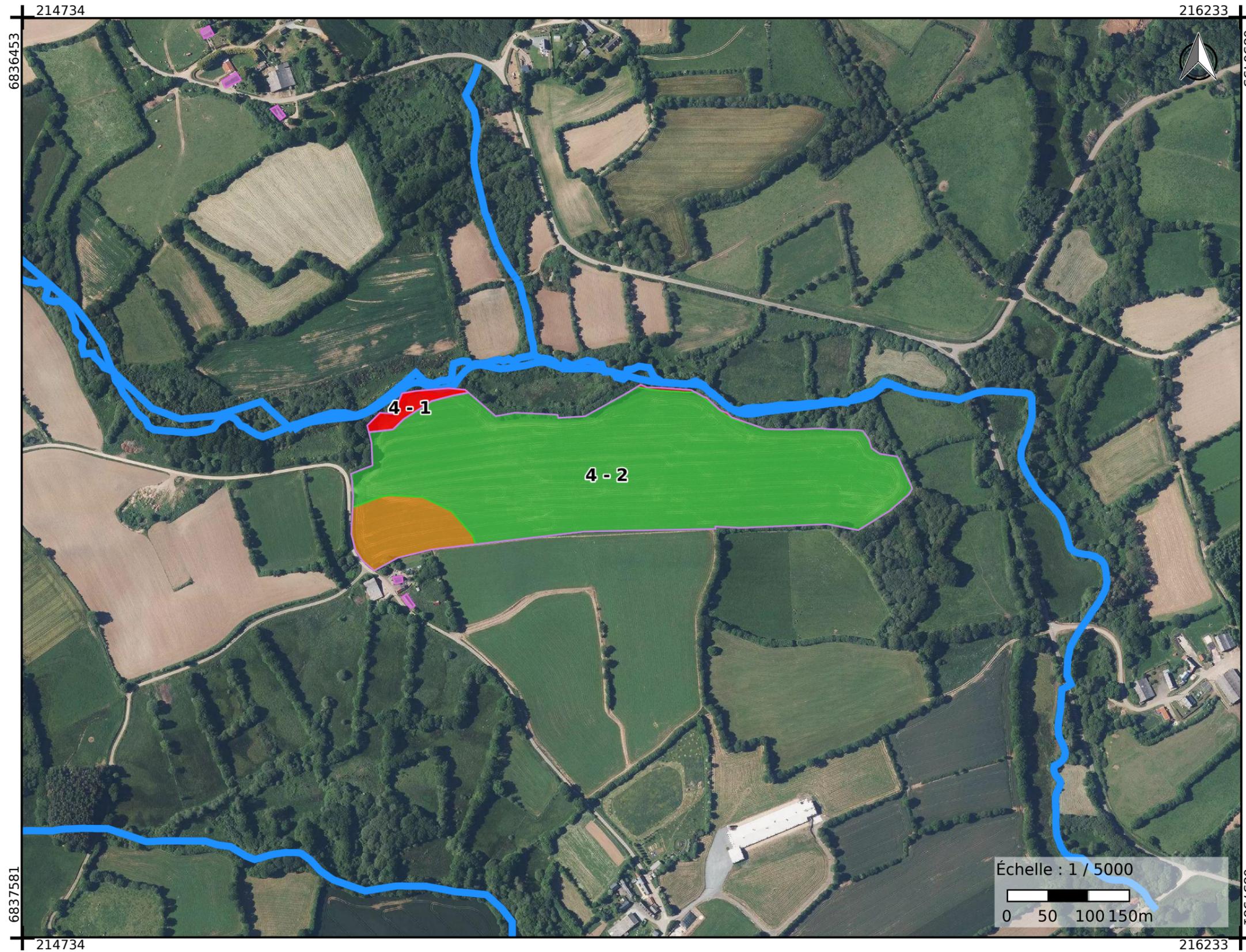
- cours d'eau + BE 10m
- technique non épandable
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfoui

Unité d'épandage : Contours des exploitations

 GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

 Autorisé pour les deux effluents

 Autorisé sous condition

 Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

 cours d'eau + BE 10m

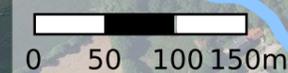
 tiers

 zones hydromorphes

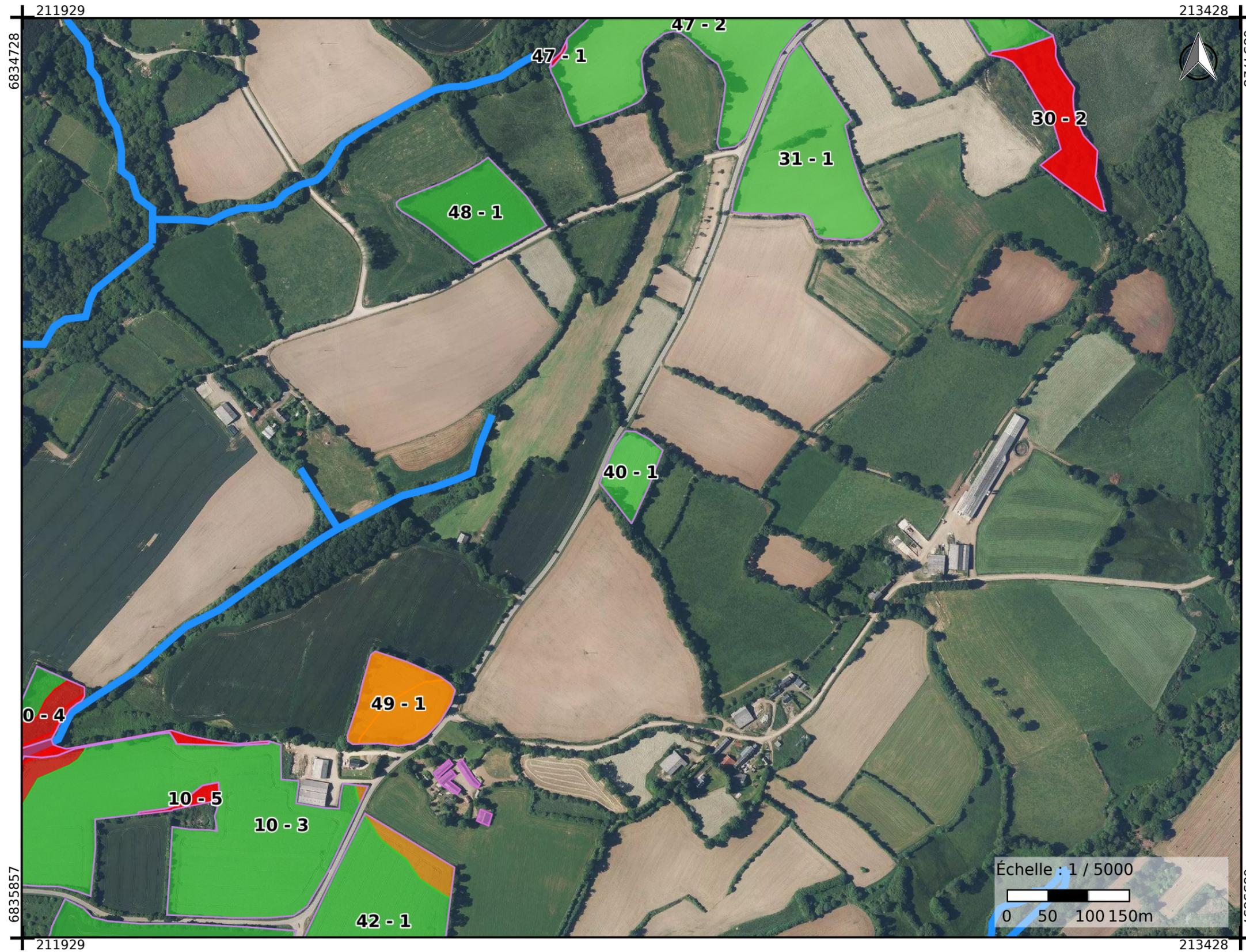
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :



Régime : IC - Installation classée
Créé le 22/06/2023, modifié le 22/06/2023
Effluent n°1 : Fumiers bovins porcins
Condition d'épandage n°1 : enfouissement 24h
Effluent n°2 : Lisiers et fientes 65% MS
Condition d'épandage n°2 : non enfouir

Unité d'épandage : Contours des exploitations

GAEC PORS

Zones d'aptitudes pour deux effluents : Aptitude

- Autorisé pour les deux effluents
- Autorisé sous condition
- Interdit pour les deux effluents

Contraintes d'épandage : Types

- cours d'eau + BE 10m
- cours d'eau et points d'eau 35m
- technique non épandable
- tiers
- zones de pente
- zones hydromorphes

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Échelle : 1 / 5000



Commentaire :